



**HAL**  
open science

## **Les bovins de la Mayenne (1720-1820). Un modèle économique pour les campagnes de l'Ouest ?**

Annie Antoine

### ► **To cite this version:**

Annie Antoine. Les bovins de la Mayenne (1720-1820). Un modèle économique pour les campagnes de l'Ouest ?. Histoire & sociétés rurales, 1995, 4, pp.105-136. <10.3406/hsr.1995.1167>. <hal-04616557>

**HAL Id: hal-04616557**

**<https://hal.science/hal-04616557v1>**

Submitted on 26 Jun 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-SA 4.0 - Attribution - Non-commercial use - ShareAlike - International License

## Les bovins de la Mayenne (1720-1820). Un modèle économique pour les campagnes de l'Ouest ?

Annie Antoine

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Antoine Annie. Les bovins de la Mayenne (1720-1820). Un modèle économique pour les campagnes de l'Ouest ?. In: Histoire & Sociétés Rurales, n°4, 2ème semestre 1995. pp. 105-136;

doi : <https://doi.org/10.3406/hsr.1995.1167>

[https://www.persee.fr/doc/hsr\\_1254-728x\\_1995\\_num\\_4\\_1\\_1167](https://www.persee.fr/doc/hsr_1254-728x_1995_num_4_1_1167)

---

Fichier pdf généré le 03/02/2022

## Résumé

L'élevage des pays de bocage à la fin de l'époque moderne ne peut être considéré comme une activité d'appoint. L'étude de plusieurs comptabilités agricoles montre qu'il représente alors de 20 à 40 % des revenus des métairies. Entre un modèle «breton» aux vaches petites et nombreuses, un modèle «normand» qui pratique massivement l'engraissement et un modèle «poitevin» où les bœufs sont tous attelés à la charrue, la Mayenne, qui s'apparente à la fois aux pays naisseurs et aux pays éleveurs, livre sur les marchés de Normandie et du Bassin parisien de nombreux animaux en cours d'engraissement. Les agriculteurs trouvent dans ce commerce un moyen souple et efficace de profit. Des pratiques plus ou moins empiriques de sélection aboutissent à la définition de races locales.

## Abstract

Cattle in the bocage at the end of the Modern Era cannot be considered as a side activity. The study of several farming accounts shows that at that time, cattle accounted for 20 to 40 % of the income in a sharecropping unit. Halfway between a Breton model where cows were small and numerous, a Norman model turned massively towards fattening and a Poitou model where oxen were all yoked to the plough, Mayenne, with its dual emphasis on cattle-breeding and cattle-rearing, provided the markets of Normandy and the Paris basin with large numbers of animals in the process of being fattened. Farmers found in this trade a flexible and efficient means to supplement their income. Selection practices, often more or less empirical, led to the definition of local breeds.

# LES BOVINS DE LA MAYENNE (1720-1820)

## Un modèle économique pour les campagnes de l'Ouest ?

Annie ANTOINE\*

**R**ECONSIDÉRER LA PLACE DE L'ÉLEVAGE en général, et celle des bovins en particulier, dans les économies rurales de l'Ouest de la France avant que ne s'affirme la révolution herbagère du XIX<sup>e</sup> siècle, tel est notre propos. Dans le cadre actuel du département de la Mayenne<sup>1</sup>, une documentation relativement riche permet d'étudier, entre le début du XVIII<sup>e</sup> siècle et les années 1820, le fonctionnement de plusieurs types d'entreprises agricoles et d'y apprécier le poids de l'élevage.

Dans la France moderne, le « pâturage » est considéré ordinairement comme un « revenu d'appoint » en regard du labourage. L'Ouest<sup>2</sup> échappait-il à cette généralisation qu'on ne lui reconnaît qu'un cheptel de mauvaise qualité : des bêtes de petite taille, mal soignées et peu productives, dont les effectifs tiennent seulement aux sols froids et acides qui imposent de vastes étendues de landes et de longues périodes de repos entre les labours. L'importance du bétail indique davantage une agriculture archaïque et languissante<sup>3</sup> qu'une économie rurale diversifiée. À ce jugement négatif, la Mayenne n'échappe point. On la présente, en 1803, comme un pays de « petite culture »<sup>4</sup>, c'est-à-dire de petites exploitations – des closieries qui dépassent rarement 5 ha et des métairies de 25 à 30 ha – constituées de multiples parcelles dont une grande partie sert au pâturage, faute d'une meilleure utilisation.

L'hypothèse développée ici est autre. Si l'on trouve autant de bovins dans les exploitations du Bas-Maine au XVIII<sup>e</sup> siècle ce n'est pas seulement, comme l'écrit Claude Fournier, le subdélégué de Laval en 1756, « parce qu'il en faut pour cultiver la terre et pour manger le foin »<sup>5</sup>, mais c'est parce que, dès cette époque au moins, un certain nombre d'agriculteurs ont développé un élevage spéculatif qui alimente des circuits commerciaux très denses. Il s'agit des métayers, catégorie qui, dans l'Ouest avant la Révo-

---

\* Université de Rennes 2/Haute-Bretagne, UFR Sciences Sociales, Département d'Histoire, Campus Villejean, 6, avenue Gaston Berger, 35043 RENNES Cedex.

1. Le nord du département constituait le Bas-Maine et le sud appartenait à l'Anjou.

2. L'Ouest considéré ici va de la Bretagne de Henri Sée à la Gâtine poitevine de Louis Merle et au Maine de Paul Bois. S'il entretient des liens privilégiés avec la Normandie, il n'inclut pas cette région dans laquelle l'élevage bovin présente des caractères fort différents.

3. SÉE, 1906, rééd. 1978, p. 379-413.

4. Annuaire statistique de la Mayenne, an XII (Arch. dép. Mayenne, 3 PE 46/1 et 7 M 92).

5. Arch. dép. Indre-et-Loire, C 337. Enquête de 1747-1756.

lution, ne désigne pas celui qui tient en métayage mais le locataire d'une grande exploitation (métairie), quelle que soit la nature de son bail (à ferme ou à moitié)<sup>6</sup>. Leur tâche ? se procurer des veaux mâles – nés sur l'exploitation ou achetés à l'extérieur – et les élever pendant un nombre variable d'années, avant de les vendre, maigres ou partiellement engraisés, aux herbagers de Normandie. Le moment de la transaction dépend du développement de l'animal, des disponibilités fourragères et aussi des besoins en capitaux du métayer. Beaucoup d'entre eux se spécialisent dans le produit semi-fini que constitue le « bouvard » en cours d'engraissement ; ceux qui livrent le produit fini qu'est le bœuf gras demeurent fort rares. Dans le Bas-Maine, l'élevage bovin correspond à un type d'utilisation du sol dans lequel la lande et la friche donnent une évidente souplesse au dispositif fourrager. Loin d'être inutiles et improductifs, ces espaces incultes permettent d'augmenter la charge de bovins par unité de surface au-delà de ce qu'autoriserait la seule production fourragère des prairies.

L'activité presque quotidienne de plusieurs métairies et de quelques closeries a pu être reconstituée à partir des comptabilités tenues par leurs propriétaires. Les stratégies de profit apparaissent différentes pour le closier et pour le métayer, ce qui conduit à individualiser deux formes d'élevage, deux types de réseau commercial, deux manières de choisir les bêtes : au premier les vaches dont il attend un apport immédiat d'argent – quitte à échanger une bête de qualité contre une bête plus chétive lorsqu'il faut éteindre une dette ou payer une partie de l'impôt –, au second les bovins mâles, qu'il s'efforce de vendre au moment le plus favorable.

C'est à partir de ce type d'exploitation que s'amorce la modernisation de l'agriculture au début du XIX<sup>e</sup> siècle. En mettant en parallèle les comptabilités agricoles du XVIII<sup>e</sup> siècle et l'enquête sur les bêtes à cornes réalisée en 1819-1820<sup>7</sup> auprès des maires des communes de la Mayenne, on constate que les changements marquants en matière d'élevage bovin au début du XIX<sup>e</sup> siècle se situent dans la continuité de pratiques qui, au siècle précédent, étaient celles des métayers.

\*  
\* \*

---

6. L'exploitant qui prend un bail à moitié est le « colon partiaire » ; celui qui tient à ferme est le fermier. Ce dernier terme évince progressivement les autres au début du XIX<sup>e</sup> siècle : le fermier s'oppose alors à celui qui est en faire-valoir direct. Les métayers constituent 15 % des taillables et 27 % des exploitants agricoles des paroisses de la région de Laval vers 1780, (ANTOINE, 1994, p. 52-53).

7. Arch. dép. Mayenne, 7 M 277. Réponses des maires des trois arrondissements de Laval, Mayenne et Château-Gontier à la circulaire préfectorale du 19 août 1819. Ce document sera plusieurs fois cité et utilisé dans cet article sans que la référence ci-dessus soit systématiquement répétée.

## LA PRÉDOMINANCE DES BOVINS

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'une des originalités du Bas-Maine réside dans l'extension du bail à moitié ou « bail à colonie partiaire » : ce type de contrat caractérise les exploitations les plus vastes et les plus performantes, celles qui pratiquent un élevage bovin fort rémunérateur. Certains propriétaires, attentifs à la gestion de leur entreprise et au partage des profits avec leur « colon », ont tenu des livres de comptes. Ceux que nous utiliserons couvrent des périodes de 6 à 30 ans, réparties sur l'ensemble du siècle, pour 21 métairies et 5 closeries<sup>8</sup>. Ils nous permettront d'évaluer la place de l'élevage bovin dans l'ancienne économie rurale.

## L'utilisation des comptabilités agricoles

Toutes ne sont pas également détaillées<sup>9</sup>. Le plus souvent, le propriétaire a noté pour chaque année, mais sans indiquer de date précise, le détail de sa « part de maître » : les boisseaux de céréales variées qu'il a reçus au moment de la « mesurée », la moitié des sommes d'argent résultant de la vente des bestiaux, éventuellement sa part de la laine, de la plume, du lin, du chanvre, des fruits et du cidre. Parfois aussi, il a indiqué sa participation aux frais de fonctionnement de l'exploitation : achats de semences, d'engrais, de foin ou de paille, de « médecines pour bestiaux ». Un seul propriétaire a enregistré l'ensemble des productions et des revenus de quelques exploitations avant le partage<sup>10</sup> ; le même personnage tient pour trois de ses exploitations un « livre-journal » où il consigne toutes les

8. Arch. dép. Mayenne, 72 J 5, fonds Duchemin, comptes avec le colon de la Chopinière (c. Bonchamp), 1747-1754. Cette dernière comptabilité a été présentée par MORINEAU, 1971.

*Ibid.*, 179 J 27, chartrier d'Hautrives : métairies du Domaine, de la Tirelière, de la Porte, de la Richage, de Mérolles, de Launay, de Moulière (c. Argentré), métairie de Chambootz (c. Changé), 1765-1779, closerie du Deffais (c. Argentré), 1775-1779.

*Ibid.*, 242 J 13, chartrier de Villiers : métairies de Villiers, de la Sensie et de la Cognardièrre (c. Vaiges), 1761-1789.

*Ibid.*, 242 J 14 : métairies du Châtelier, de Massuardière et de l'Homelet (c. Vaiges), 1733-1743.

*Ibid.*, 1 Mi 142 R 37, chartrier de Fresnay : comptes de la métairie de Vaujuas (c. Marcillé-la-Ville), 1775-1785.

*Ibid.*, 1 Mi 145 R 3, chartrier de Launay-Villiers, estimation des revenus des métairies du domaine, vers 1755.

Bibliothèque municipale de Laval, fonds Couanier, ms. 278 : comptes de Duchemin du Tertre avec les colons des fermes appartenant à l'Hôtel-Dieu de Laval. Closeries de la Guestière et de la Guétronnière (Saint-Vénérand), de la Bertinière (c. Bonchamp), de la Pagerie (c. Arquenay), 1737-1742 ; métairies des Grands-Carrés (c. Saint-Vénérand), de la Hoisnardière (c. Bonchamp), de la Richardais (c. Louvigné), de la Papelonnière (c. Bazougers), de la Petite-Lande (c. Meslay), 1737-1742.

*Ibid.*, 34 J 5 : fonds Duchemin, comptes avec le colon de la métairie du Châtelier (c. Vaiges), 1728-1736.

9. ANTOINE, 1994, p. 296-299.

10. Pierre Duchemin du Tertre, propriétaire de la métairie du Châtelier (comptes de 1728 à 1736), gestionnaire entre 1737 et 1742 des biens appartenant à l'Hôpital des Pauvres de Laval (comptes détaillés de 5 métairies et de 4 closeries), fermier de la métairie de La Chopinière de 1747 à 1754.

dépenses non partagées avec le colon – l'entretien ou la reconstruction de bâtiments, la mise en culture de parcelles en friche, la reconstruction de haies, le coût des déplacements qu'il a effectués.

Pour utiliser ces comptabilités, il importe de connaître les dispositions du bail car la « part de maître » ne constitue pas la moitié exacte des revenus de l'exploitation en valeur ni en nature. Les baux à moitié prévoient en général que reviendra au bailleur la moitié des grains récoltés après prélèvement sur « le monceau commun » de tout ou partie des semences et des rentes qui grèvent souvent l'exploitation, la moitié du revenu de la vente des bestiaux – déduction faite de la moitié des achats et des pertes éventuelles – et la moitié des cidres et des « lanfoirs » (lin et chanvre). Le colon doit encore fournir des « subsides » (sous-produits de l'élevage, produits de la basse-cour et du jardin) qui ne sont jamais mentionnés dans les comptabilités, et aussi parfois du travail et des « charrois ». Enfin, précision fondamentale donnée par le bail, les semences et la prisée peuvent être fournies, en tout ou en partie, par le propriétaire. Lorsqu'il faut « médicamenter » un animal ou lorsqu'il est nécessaire d'acheter de la paille ou du foin pour compléter une récolte insuffisante, le propriétaire participe à la moitié de la dépense. Par contre, les engrais qui ne sont pas pris sur l'exploitation mais qui sont achetés à l'extérieur (cherrée<sup>11</sup>, mais aussi fumier, « boues » et « margane » provenant des rues et des latrines de la ville, pour les exploitations les plus proches) sont financés pour les deux tiers par le propriétaire.

On voit donc les précautions qu'il faut prendre pour travailler à partir de ces documents :

- La part de céréales emportée par le propriétaire ne représente pas la moitié de la récolte en valeur ni en nature. Quand survient le partage, rentes et semences ont déjà été levées ; quelques boisseaux d'orge ou d'avoine sont laissés au colon qui en échange fournira un peu plus de froment ou de seigle. Les semences réservées ne seront pas toujours entièrement semées, d'autres grains seront achetés, d'où l'extrême difficulté qu'il y a à calculer des rendements céréaliers à partir de ces documents et à évaluer de façon incontestable la valeur de la récolte : doit-on estimer les différents grains à leur cours au moment de la récolte, à un cours moyen calculé pour l'année-récolte ou au prix le plus élevé qu'ils ont atteint dans l'année ? La solution à choisir n'est certainement pas la même selon que l'on travaille sur la part du propriétaire ou sur celle du colon.

- Lors des ventes de bétail, le métayer qui a échangé un veau femelle contre un veau mâle ou bien un bovin de 4 ans contre un plus jeune ne déclare parfois, au mieux, que le solde de l'opération.

- Enfin, certaines comptabilités ne font référence à aucun des produits secondaires comme la laine et les plantes textiles alors qu'ils existent de toute évidence. On risque alors d'accroître artificiellement la part des céréales et du bétail dans les revenus des exploitations.

---

11. Cherrée : engrais constitué par les cendres qui ont été utilisées par les blanchisseurs.

Il est évident qu'à l'aune des économistes contemporains, ces écritures apparaissent relativement frustes et beaucoup plus proches du compte recettes-dépenses que du bilan comptable<sup>12</sup>. Comme les physiocrates, les propriétaires du XVIII<sup>e</sup> siècle n'envisageaient leur comptabilité agricole qu'à partir de la création des richesses par l'exploitation<sup>13</sup> ; il s'agissait de faire apparaître la production d'un surplus de biens susceptible d'alimenter le circuit monétaire, qu'il fût national, pour les premiers, ou individuel, pour les seconds. On ne connaît pas, à partir de ces comptabilités, l'état des stocks en début d'exercice, ni la valeur du capital investi, hormis le montant de la prisee et parfois celui des semences en terre ; on ne peut qu'estimer la part de la production végétale (foin, paille, « lande », céréales et « coupages ») qui est consommée par le bétail ; le plus souvent, on ne sait rien des frais qui incombent au seul propriétaire (réparations importantes faites aux bâtiments, défrichement de taillis ou remise en culture d'espaces non utilisés depuis très longtemps)<sup>14</sup>, ni de la quantité de main-d'œuvre familiale ou salariée employée sur l'exploitation. Si l'on peut chiffrer de façon à peu près incontestable la part perçue par le propriétaire, on ignore son profit final puisque ne figurent pas les dépenses d'entretien auxquelles l'exploitant ne participe pas : on ne peut donc émettre que des hypothèses sur la rentabilité du capital investi dans l'achat et la mise en valeur d'une métairie ou d'une closierie. Enfin, on ne peut presque rien dire du profit du colon sans se livrer à des calculs hasardeux visant à évaluer la part d'autoconsommation et les revenus de la basse-cour et du jardin. Il semble très difficile de comparer la rentabilité du capital consacré à l'élevage ou à la production des grains tant les deux activités sont liées. Les contraintes externes et internes qui s'imposent à lui font que l'agriculteur n'a pas le choix entre une activité herbagère et une activité céréalière ; il doit nécessairement avoir une part d'activité céréalière, variable selon la taille des exploitations : une closierie produit d'abord des grains pour nourrir son exploitant<sup>15</sup> ; une métairie, qui remplit également cette fonction nourricière, laisse au bétail une part importante de l'espace.

S'il est donc hasardeux d'établir un « modèle comptable » qui autoriserait de rigoureuses comparaisons, chronologiques ou géographiques<sup>16</sup>, il est fructueux de travailler plus près du document brut, sur le « revenu perçu ». Pour l'élevage bovin, ces comptabilités constituent une source irremplaçable car, à la différence des inventaires ou des prisees, elles

---

12. GARNIER et HUBSCHER, 1984, p. 427-455.

13. PERROT, 1978, p. 559-579.

14. Arch. dép. Mayenne, fonds Duchemin, 34 J 5, livre-journal de la terre du Châtelier (c. Vaiges), 1717-1733 et 1746-1754 ; *ibid*, C 204, déclarations de défrichements, 1767-1789.

15. L'étude de la production céréalière à partir des comptabilités agricoles montre que les closiers privilégient le sarrasin (grain autoconsommé, à faible valeur marchande) tandis que les métayers en cultivent bien sûr un peu pour assurer leur alimentation, mais consacrent proportionnellement plus d'espace au seigle et même au froment, céréales qui seront au moins partiellement commercialisées.

16. GARNIER et HUBSCHER, 1984, p. 431.

donnent une vision diachronique en permettant un suivi mensuel des achats et des ventes, des sorties et des entrées de capitaux. Grâce à elles, on peut apprécier la part du bétail dans les revenus du propriétaire, accessoirement dans ceux de l'exploitant ; on peut connaître la rotation du bétail sur l'exploitation, les choix que font les métayers et leurs propriétaires ; on peut comprendre la présence dans les métairies de ces troupeaux de bovins d'âge disparate qui comprennent plus de mâles que de femelles.

### Les effectifs du troupeau

Les comptabilités agricoles ne donnent que rarement l'effectif et la composition du cheptel. Ce nombre est en effet très variable au cours de l'année : on distingue la « souche » – les animaux qui restent en hiver sur l'exploitation –, et les « élèves » – les jeunes destinés à être vendus plus ou moins rapidement, à moins qu'ils ne soient conservés pour renouveler le cheptel. Pour connaître le nombre des animaux qui « peuplent » une métairie ou une closserie, nous disposons essentiellement des « prisées » qui accompagnent souvent la signature des baux lorsque ces derniers prévoient la fourniture de tout ou partie du bétail par le propriétaire. Les inventaires après-décès donnent la valeur de la prisée et celle du « croît » – augmentation ou diminution de la valeur du cheptel –, mais il est rare qu'ils fournissent le détail des effectifs.

On trouve sur les exploitations agricoles du Bas-Maine des ovins en quantité variable (« bergails », brebis, moutons, agneaux), des porcs (« mère-truie », « grands cochons » et « nourritureaux »), quelques chevaux et juments, et surtout des bovins. Dans la paroisse d'Argentré, située à une dizaine de kilomètres à l'est de Laval, une métairie d'une trentaine d'hectares comporte en moyenne dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle 17 à 18 bovins (6,3 bœufs ou bouvards, 5,2 taureaux, 4,3 vaches, 4 veaux), ainsi que 3 à 4 chevaux ou juments, 23 ovins et 4 porcs<sup>17</sup>, ce qui représente un bovin adulte pour 1,5 ou 2 ha<sup>18</sup>. Les closseries ont beaucoup moins de bétail et leur caractéristique essentielle est de ne jamais avoir de bovins mâles adultes, bœufs, bouvards ou taureaux : elles n'élèvent que vaches et veaux<sup>19</sup>. Leur cheptel se rapproche de ce que quelques études ponctuelles invitent à définir comme le « modèle breton », dans lequel prédominent les vaches : en 1810, 15 449 mâles pour 149 140 vaches et génisses dans le département de l'Ille-et-Vilaine<sup>20</sup> (soit 10 femelles pour un mâle), 2,24 vaches et

17. ANTOINE, 1994, p. 315-316. Des chiffres analogues sont donnés pour les métairies de la Gâtine poitevine à la même époque, MERLE, 1958, p. 111-112.

18. BOSSIS, 1980, p. 143, donne le chiffre de 2 bovins par hectare à la même époque.

19. Cf. le détail des prisées des closseries de la Bertinière en Bonchamp, la Guétronnière et la Guestière en Saint-Vénérand en 1742 (tableau 2, *infra*, p. 115).

20. LETACONNOUX, 1908-1909. État des bestiaux au 1<sup>er</sup> janvier 1810 : 3 756 taureaux, 11 693 bœufs, 126 490 vaches, 22 650 génisses, 20 440 veaux (Arch. nat., F<sup>10</sup> 511). L'exemple de la Mayenne invite à mettre ce fait en relation avec la structure foncière du département de l'Ille-et-Vilaine : un tiers des terres en fermes et métairies de 15 à 30 ha, le reste occupé par de petites closseries de quelques hectares exploitées souvent par leurs propriétaires (*Statistique du*

génisses pour un mâle à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle dans trois paroisses de Cornouaille<sup>21</sup>. Le point commun entre ces régions de l'Ouest réside dans l'importance numérique des bovins<sup>22</sup> (qui, en Bretagne, l'emportent même dans des régions productrices de chevaux), les différences locales tenant au ratio mâles/femelles, phénomène qui reflète des choix économiques et des niveaux de richesse différents chez les agriculteurs.

Seules quelques prisées fournissent des précisions sur les âges des bêtes. Un animal de moins de 3 mois est un « veau de lait » et jusqu'à un an il est appelé veau mâle ou génisson, veau femelle ou déjà génisse. Un taureau désigne en général un bovin de 2 ans qui n'a pas encore été châtré ; il est ensuite appelé « bouvard » puis bœuf<sup>23</sup>, l'expression de « grands bœufs » étant réservée aux animaux de plus de 6 ans, en général deux par exploitation pour servir aux labours. Trois termes désignent les vaches de plus d'un an : les génisses ou taures, bêtes adultes de 2 ou 3 ans qui n'ont pas encore vêlé, les « mères-vaches » ensuite, les « vieilles-vaches » enfin, pour celles qui ont de 10 à 12 ans. Si les vaches demeurent relativement longtemps sur les exploitations, ce n'est pas le cas des bœufs qui ont rarement plus de 6 ou 8 ans. Parmi les bovins mâles, toutes les classes d'âge sont représentées, du veau de lait au « grand bœuf » de 6 ou 8 ans, ce qui suggère un remplacement des bêtes les plus âgées par des bêtes plus jeunes élevées sur l'exploitation<sup>24</sup>. La plupart des métairies du domaine de la seigneurie de La Feuillée (La Bigottière et les paroisses voisines) qui ont chacune « deux grands bœufs, deux moyens bœufs, deux petits bœufs », quelques bouvards, quelques taureaux de 2 ans, des vaches et des veaux<sup>25</sup> représentent donc des cas tout à fait ordinaires dans le Bas-Maine de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Certaines exploitations, celles qui constituent les « domaines » des seigneuries<sup>26</sup>, plus vastes ou mieux « foinées » que les simples métairies,

département de l'Ille-et-Vilaine par Borie, Paris, an X, cité par LETACONNOUX). Dans ces deux départements, la vache est liée à la petite exploitation.

21. ROUDAUT, 1993. Étude du cheptel recensé dans 150 inventaires après-décès collectés dans les trois paroisses de Plomeur, Pomerit et Penmarc'h entre 1774 et 1789 (147 « bœufs à labour », 95 bouvillons, 256 génisses, 2 taureaux et 24 taurillons, 345 vaches, 64 veaux, soit un total de 933 bovins).

22. « La grande enquête économique effectuée en 1733 par l'intendant Gallois de La Tour, à la demande du contrôleur général des finances Orry, nous apprend que la vache l'emporte également sur le cheval avec un ratio de 2,87. Moyenne pour l'ensemble de la province, qui cache d'évidentes disparités régionales. Nulle part pourtant, même dans les deux évêchés d'élevage intensif du cheval que sont le Trégor et le Léon, les équidés ne sont plus nombreux que les bovins. » (ID., 1991, p. 319 sq.).

23. Le Poitou utilise le terme de « jouancle » pour désigner ces animaux. « Lorsque les mâles ont deux ans – à moins qu'on ne les conserve comme géniteurs – ils sont *affranchis* ou *tordus*, c'est-à-dire castrés. Ils deviennent jouancles et commencent à être attelés », MERLE, 1958, p. 150.

24. BOSSIS, 1972-a. Les métairies du Poitou ont de 6 à 12 grands bœufs, une demi-douzaine de vaches et un troupeau de 12 à 45 brebis.

25. Arch. dép. Mayenne, 178 J 101.

26. Lorsque le terme de « domaine » ne désigne pas l'ensemble des terres appartenant en propre à un seigneur, il nomme la métairie la plus proche du château. Elle peut atteindre une

présentent des concentrations plus importantes de bovins avec de forts contingents d'individus de même âge destinés à être rapidement vendus. Ainsi en est-il du domaine d'Hautrives, dans la paroisse d'Argentré, composé de 60 hectares dont plus du tiers en prés<sup>27</sup>, sur lequel on trouve, en janvier 1775, une prisée de 3 100 livres (tableau 1)<sup>28</sup>.

**Tableau 1.**  
**Prisée du domaine d'Hautrives en janvier 1775**

<i>Cheptel vif</i>	<i>Valeur (en livres)</i>
4 grands bœufs	560
2 bœufs	240
2 bouvards de 3 ans	210
7 vaches, 2 veaux mâles et 2 veaux génisses	600
10 taureaux de 2 ans	500
7 taureaux de 1 an et 3 génissons	380
5 chevaux et 1 poulain	470
6 brebis ou agneaux	60
5 cochons	73
4 oies et 1 jars	7
<i>Ensemble</i>	<i>3 100</i>

Sur le domaine du château de La Bigottière, dans le dernier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle, pour une prisée de 5 601 livres<sup>29</sup>, voici 16 bœufs dont 2 sont dits « grands », 4 bouvards de 3 ans, 11 vaches, 7 taureaux de 2 ans, 6 taureaux et un génisson d'un an, 11 veaux de lait dont 8 mâles et 3 femelles seulement, 4 juments, 3 chevaux, 3 cochons et une truie pleine. Pour n'être pas générales, de telles concentrations de jeunes bovins mâles n'en sont pas moins assez fréquentes : elles indiquent une stratégie de profit mieux maîtrisée que celle des métairies classiques.

---

soixantaine d'hectares et elle comprend toujours beaucoup de prairies, tant pour des raisons économiques qu'esthétiques.

27. Arch. dép. Mayenne, 179 J 27, chartrier d'Hautrives.

28. *Ibid.*, 179 J 27, revenus de la terre et dépendances d'Hautrives. Ceci correspond à un total de 39 bovins soit 1 bovin pour 1,5 ha de superficie totale et 2 bovins par ha de prairie. Une autre prisée faite en décembre 1769 donne 26 bovins dont les plus vieux ont 4 ans seulement : ils sont vendus au printemps de l'année suivante.

29. *Ibid.*, 178 J 101, état des bestiaux étant sur les domaines de La Feuillée, estimés par René Lambert, expert, s. d. (vraisemblablement vers 1776).

### Les profits tirés du bétail

Dans les revenus du propriétaire, la part du bétail est toujours importante, comme l'attestent les comptes d'une trentaine de métairies examinées dans le dernier demi-siècle de l'Ancien Régime<sup>30</sup> :

- 21 à 44 % pour 14 métairies du domaine de la seigneurie de Launay-Villiers entre 1745 et 1755, selon une estimation faite par le régisseur de la terre (« part de maître » : 245 livres par an et par métairie) ;
- 17 à 30 % pour les 3 métairies de la seigneurie du Châtelier (Vaiges) entre 1733 et 1743 (« part de maître » : 610, 386 et 136 livres par an) ;
- 18 à 30 % pour 5 des métairies de l'Hôpital des Pauvres de Laval entre 1737 et 1742 (revenu annuel total de ces exploitations : 1 820, 1 200, 1 180, 1 120 et 702 livres) ;
- 40 % à la Chopinière (Bonchamp) entre 1747 et 1754 (revenu total : 675 livres par an) ;
- 25 à 33 % pour les 3 métairies de la seigneurie de Villiers (Vaiges) entre 1762 et 1789 (« part de maître » : 700 à 800 livres par an et par exploitation) ;
- 24 à 36 % pour les 6 métairies du domaine d'Hautrives (Argentré) entre 1765 et 1779 (« part de maître » : 650 à 700 livres par an et par exploitation) ;
- 40 % pour la métairie de Vaujuas (Marcillé-la-Ville) entre 1775 et 1785 (« part de maître » : 1 250 livres par an).

Pour les petites exploitations, les proportions sont équivalentes :

- 21 % à la closerie du Deffais (Argentré) entre 1775 et 1779 (revenu total annuel : 286 livres) ;
- 25 et 27 % à la Guestière et à la Guétronnière (Saint-Vénérand) entre 1737 et 1742 (revenus annuels : respectivement 420 et 380 livres) ;
- 38 % à la Bertinière (Bonchamp) à la même époque (revenu annuel : 470 livres).

Les revenus tirés de l'élevage représentent ainsi entre 20 et 40 % des revenus des exploitations. Les bovins en fournissent l'essentiel : 80 % en moyenne pour les métairies, 60 % pour les closeries.

Même pour les métairies les plus vastes, on constate une assez forte instabilité annuelle des revenus des propriétaires, liée à la variation en volume de la récolte céréalière – l'élévation des prix consécutive à la rareté des grains ne compensant jamais la perte de revenus qu'entraîne une récolte faible. Les profits tirés de l'élevage constituent au contraire un élément de stabilité dans le revenu des propriétaires de métairies<sup>31</sup>. Les ventes de bétail sont importantes lorsque le profit des céréales faiblit ; au contraire, le bétail est plus généreusement conservé sur l'exploitation lorsqu'une récolte plus abondante de céréales permet d'en poursuivre plus

30. D'après ANTOINE, 1994, p. 300 (tableaux 65 et 66).

31. *Ibid.*, p. 302-307.

longtemps l'engraissement. Les grains (orge, mais surtout avoine dont la double mesurée indique que les métairies de la région de Laval produisent à la fois la variété d'hiver et celle de printemps) sont donc en partie consommées par le bétail. Qu'advienne une période difficile et le métayer se comporte comme le closier : il vend du bétail quand l'argent manque. Ce système de pluriactivité (céréales-élevage) qui caractérise les métairies du Bas-Maine à la fin de l'époque moderne introduit un élément de souplesse non négligeable dans leur gestion : à l'entrée de l'hiver, le colon règle la quantité de bétail qu'il conserve en fonction de ses disponibilités alimentaires ; la nécessité de vider partiellement les étables lorsque la récolte céréalière et fourragère est mauvaise amène alors des rentrées financières qui compensent provisoirement le déficit céréalier. Ensuite, il reconstitue son cheptel en gardant tous les veaux qui naissent et en différant d'un an ou deux les ventes de bouvards ou de bœufs : les conséquences financières de difficultés fourragères peuvent s'étaler sur plusieurs années.

#### SPÉCIALISATION ET COMMERCIALISATION

Si les métayers conservent au moins deux « grands bœufs » pour leurs attelages, tous les bovins qu'ils entretiennent n'ont pas pour seule raison d'être de travailler la terre ; leurs effectifs s'expliquent parce qu'ils sont l'objet d'un commerce important et rémunérateur. Dans la Gâtine poitevine, à la même époque, un nombre comparable de bovins par exploitation s'explique, selon Louis Merle, par la multiplicité des « traits d'araire » que devait recevoir le sol avant d'être ensemencé, par l'habileté des paysans à dresser les bœufs au labour et par l'importance des charrois<sup>32</sup> ; pour le Bas-Maine, les sources invitent à voir, à l'origine de l'élevage bovin, la recherche d'un profit financier rapidement obtenu par la vente d'animaux avant engraissement. Ce commerce dépend de la superficie de l'exploitation et de sa localisation ; il tient aussi à la part du capital apportée par le propriétaire et à son implication dans la gestion. La proximité de la ville de Laval oriente les métairies, mais surtout les closeries, vers la production laitière ; le mode de déplacement du bétail – toujours vendu sur pied – conduit les exploitants du nord de la Mayenne à vendre aux marchands normands des vaches prêtes à vèler, alors que ceux du sud livrent aux mêmes marchés des bœufs ou des bouvards partiellement engraisés.

#### Des stratégies de profit différenciées

Même s'il apparaît que l'association élevage-production céréalière caractérise l'ensemble des exploitations agricoles, la spécialisation raisonnée vers tel ou tel type d'élevage n'est le fait que du petit nombre d'agriculteurs qui disposent d'assez de terres et aussi de capitaux pour

---

32. MERLE, 1958, p. 122.

avoir le choix de vendre ou de conserver un animal. Tel est le cas du plus grand nombre des métayers mais d'une partie seulement des closiers.

*Les closeries de la ceinture laitière de Laval*

Nous ne disposons que de cinq comptabilités concernant des closeries. Celle de la Pagerie (Arquenay, 1738-1740), ne sera que très peu utilisée : elle montre les difficultés ordinaires d'un closier toujours endetté et dont la production annuelle se limite à une vache, à un porc, à quelques boisseaux de méteil et de sarrasin. Pour celui-ci, il n'est pas question de parler de gestion rationnelle de l'exploitation, de choix économiques et de spécialisation. Il se débarrasse de ses veaux dès leur naissance, il vend une vache ou une génisse lorsqu'il a un besoin urgent d'argent, c'est-à-dire lorsqu'il doit rembourser une avance consentie par son propriétaire et gagée sur les produits à venir du bétail loué : il remplace alors l'animal vendu par un sujet de moindre valeur. Cet exemple permet d'apprécier en comparaison les choix faits par des closiers plus fortunés (tableau 2).

**Tableau 2.**  
**Achats et ventes de bétail**  
**dans quatre closeries de la région de Laval**  
(nombre de têtes de bétail)

	<i>La Guétronnière</i> (Saint-Vénérand) 1737-1742		<i>La Guestière</i> (Saint-Vénérand) 1738-1742		<i>La Bertinière</i> (Bonchamp) 1737-1742		<i>Le Deffais</i> (Argentré) 1775-1779	
	Achats	Ventes	Achats	Ventes	Achats	Ventes	Achats	Ventes
<i>Vaches</i>	2	9	5	6	2	8	—	5
<i>Taures</i>	—	2	—	—	—	4	—	2
<i>Taureaux</i>	—	—	—	—	—	2	—	—
<i>Génisses</i>	—	—	—	—	—	—	—	—
<i>Génissons</i>	—	1	—	—	2	4	—	4
<i>Veaux</i>	2	14	—	22	1	5	—	7
<i>Petits cochons</i>	6	1	10	—	12	—	10	2
<i>Grands cochons</i>	—	1	—	10	—	—	—	—
<i>Ovins</i>	21	59	40	55	45	53	—	30
<i>Prisée en octobre 1742</i>	<i>La Guétronnière</i> 2 vaches non pleines 1 taure de 3 ans 1 génisson 1 jument et 1 poulain 8 ovins		<i>La Guestière</i> 4 vaches dont 3 sont pleines 4 ovins 1 bourrique		<i>La Bertinière</i> 3 vaches pleines 2 génissons 3 veaux de lait 13 ovins			

Nos quatre closeries livrent au marché chaque année en moyenne deux vaches ou taures, ce qui correspond à des ventes supérieures à ce qu'imposerait le remplacement des bêtes « usées » (une vache étant alors productive de lait et de veaux jusqu'à 10 ou 12 ans, parfois plus) ; on peut donc

considérer que ce commerce des vaches auquel se livrent les closiers, quelle qu'en soit l'étroitesse, correspond à une volonté spéculative puisque les bêtes sont vendues plus souvent que ne l'imposerait le simple renouvellement du cheptel. D'autre part, les deux exploitations situées sur la paroisse urbaine de Saint-Vénérand<sup>33</sup> – la Guétronnière et la Guestière – vendent chaque année leurs veaux avant qu'ils n'aient quinze jours ou trois semaines. Ces deux closeries appartiennent à la ceinture laitière de Laval : elles livrent à la ville du lait pour la consommation et pour les blanchisseries, des veaux pour la boucherie. Il s'agit d'une spéculation raisonnée même si elle s'exerce à une échelle étroite car ces exploitations de petite taille n'ont pas l'élasticité de gestion des métairies : la souche, c'est-à-dire les animaux qui passent l'hiver sur l'exploitation, est très réduite, en raison du manque d'élasticité dans les disponibilités fourragères ou céréalières. De ce fait, ces closeries se livrent à des spéculations rapides : les porcs comme les ovins sont renouvelés par l'achat de jeunes bêtes vendues 6 à 18 mois plus tard (elles n'entretiennent pas en permanence une truie et des brebis) ; les bovins ne sont pas remplacés par les veaux qui naissent sur place, mais par l'achat annuel d'une vache pleine, afin de profiter rapidement de la vente d'un jeune veau et de la production de lait, sans avoir à nourrir l'animal pendant l'hiver. La réponse du maire de Laval à l'enquête sur le bétail de 1819 est sans équivoque<sup>34</sup> :

« Tous les ans, elles font un veau qu'on vend pour la boucherie à quinze jours-un mois [...] ; lorsque le veau est ôté de sous la vache, le lait est vendu tous les jours au marché [...] ; il n'est point fait de beurre ni de fromage. Le peu de génisses qui est nourri sert à remplacer quelques mères-vaches qu'on vend aux herbagers de Normandie lorsqu'elles sont usées ; ces dernières sont en partie remplacées par des jeunes achetées dans les foires de Laval et des communes voisines ».

#### *La spécialisation dans les produits intermédiaires : bœufs et bouvards*

C'est pour les exploitations de 25 à 30 ha que nous disposons de l'information la plus solide sur la gestion du cheptel bovin. La volonté spéculative y apparaît plus nettement que pour les closeries car elle porte sur des effectifs et sur des sommes autrement importantes (tableaux 3 et 4).

Ces dix exploitations de la région lavalloise présentent à trente ans d'intervalle des situations extrêmement semblables : elles vendent en moyenne de 3 à 6 bovins adultes par an, bœufs et bouvards pour l'essentiel. Les vaches sont sacrifiées lorsqu'elles sont « usées », c'est-à-dire âgées d'une dizaine d'années.

---

33. Le cheptel de ces deux exploitations est comparable aux moyennes que l'on peut calculer à partir du recensement des animaux ruraux effectué en 1795 pour les deux paroisses urbaines de Laval (Arch. dép. Mayenne, E dépôt 96-686). Selon ce document, les 35 closeries de la paroisse de La Trinité ont en moyenne 4,8 vaches et génisses, 1,4 porc, 0,75 cheval ou jument, 0,3 ovin, et les 31 closeries de la paroisse de Saint-Vénérand ont 5,1 vaches ou génisses, 1,7 porc, 1,6 cheval ou jument, 0,4 ovin.

34. Arch. dép. Mayenne, 7 M 277.

**Tableau 3.**  
**Ventes et achats de bétail**  
**sur les six métairies du domaine d'Hautrives à Argentré**  
**(1765-1779)**

	<i>Tirelière</i> (27 ha)	<i>La Porte</i> (31 ha)	<i>Richage</i> (30 ha)	<i>Mérolles</i> (24 ha)	<i>Launay</i> (22 ha)	<i>Moulière</i> (38 ha)
<i>Bovins*</i>	4,6	4	3,9	3	3,7	3,6
<i>Bœufs</i>	22	26	22	18	20	22
<i>Bouvarde</i>	35	23 (1)	30 (3)	21 (1)	26 (1)	22 (1)
<i>Vaches</i>	9	8	4	5	5	7
<i>Génisses</i>	2	2	2	2	2	2
<i>Taures</i>	1	1 (1)	1	– (1)	3	2
<i>Veaux</i>	– (9)	6 (11)	– (12)	1 (6)	2 (13)	1 (13)
<i>Chevaux</i>	14 (2)	9	9 (3)	5	5	11
<i>Ovins</i>	130	122	92	78	93	184

\* Nombre moyen de bovins adultes vendus chaque année.  
 Les achats sont représentés par les chiffres entre parenthèses.

**Tableau 4.**  
**Ventes et achats de bétail sur quatre métairies**  
**appartenant à l'Hôpital des Pauvres de Laval**  
**(1737-1742)**

	<i>Petite Lande</i> (Meslay)	<i>Papelonnière</i> (Bazougers)	<i>Richardais</i> (Louvigné)	<i>Hoinurdière</i> (Bonchamp)
<i>Bovins*</i>	4,5	4,5	5,8	5,3
<i>Bœufs</i>	10	5	10 (2)	12 (2)
<i>Bouvarde</i>	12 (3)	18	20 (5)	15
<i>Taureaux</i>	– (1)	– (1)	– (1)	– (1)
<i>Vaches</i>	4	3	4 (1)	5
<i>Taures</i>	1	2	1	–
<i>Veaux</i>	1 (3)	7 (10)	2 (8)	1 (13)
<i>Ovins</i>	47 (31)	59	44	78
<i>Chevaux</i>	–	5 (2)	2	2

\* Nombre moyen de bovins adultes vendus chaque année.  
 Les achats sont représentés par les chiffres entre parenthèses.

La majeure partie des veaux nés sur l'exploitation sont conservés ; l'échange de certains d'entre eux – femelles contre mâles ou mâles contre mâles – prouve la volonté de sélectionner les animaux ; l'achat montre que

la production de l'exploitation est insuffisante pour alimenter le stock des bouvards que le métayer estime pouvoir commencer à élever. Ces métairies sont spécialisées dans la production de jeunes bêtes sur pied : ces animaux ne sont pas tous nés sur la métairie et ils n'y finissent qu'exceptionnellement leur engraissement puisqu'ils sont vendus entre 3 et 6 ans en général.

Quelques exploitations particulièrement vastes font cette spéculation à une plus large échelle ; c'est le cas du domaine qui jouxte le château d'Hautrives en Argentré (60 ha dont plus du tiers en prés), et de la métairie de Chambootz en Changé (47 ha dont un tiers de prairies). Entre 1765 et 1779, le métayer du domaine d'Hautrives vend chaque année en moyenne 6,3 bœufs et bouvards, 0,8 vache, 0,5 taure ou taureau et effectue plusieurs échanges de veaux. Celui de la métairie de Chambootz vend 7,2 bœufs et bouvards, 1,5 vache et génisse tout en se livrant également à l'échange de plusieurs veaux. La spécialisation des deux exploitations est particulièrement orientée vers les bouvards : ce sont eux qui représentent la majorité des ventes de bovins (tableau 5).

**Tableau 5.**  
**Nombre de bovins de chaque espèce quittant chaque année**  
**la métairie de Chambootz à Changé**  
**(1765-1779)**

	1765	1766	1767	1768	1769	1770	1771	1772	1773	1774	1775	1776	1777	1778	1779
<i>Bouvards</i>	9	7	5	4	4	3	4	4	5	8	2	4	7	3	3
<i>Bœufs</i>	2	2	2	4	2	4	2	4	2	-	4	2	2	2	2
<i>Vaches</i>	1	-	1	1	1	2	1	1	1	-	2	-	1	1	1
<i>Autres</i>	-	-	-	2	-	2	1	1	-	-	3	1	-	1	1

La vente des bœufs – un à deux couples par an – comme celle des vaches correspond ici au renouvellement des animaux. Les bœufs sont toujours négociés en nombre pair, preuve qu'ils ont travaillé pendant quelques années sur l'exploitation, tandis que les autres bovins sont vendus à l'unité avant que ne commence leur engraissement ou leur dressage. En effet, dans une région où la part du sol ensemencé chaque année n'excède pas 20 à 25 % de la superficie totale des métairies<sup>35</sup>, le nombre d'animaux susceptibles d'être utilisés pour le labourage est inférieur au cheptel total : une partie d'entre eux sont probablement vendus sans avoir été ni attelés à la charrue, ni même utilisés pour les charrois. À l'évidence, il y a là une différence fondamentale avec les régions céréalières qui disposent de peu d'espace consacré à l'alimentation du bétail mais qui ont besoin de nombreux

35. ANTOINE, 1994, p. 110.

animaux pour les labours. De ce point de vue, le Bas-Maine se rapprocherait des régions de montagne qui recourent peu aux bovins pour le travail de la terre<sup>36</sup>, avec une différence : ces dernières, qui livrent aux plaines céréalières des bovins destinés à tirer la charrue, doivent céder des sujets assez jeunes pour être dressés au travail par leurs acheteurs, ce qui est impossible dans leur pays d'origine à cause de la rareté des labours. Au contraire, la Mayenne, dont le débouché principal repose sur les herbagers de Normandie, peut livrer des animaux d'âges variés selon l'appréciation que fait le métayer de leur capacité à continuer à se développer<sup>37</sup>.

*La livraison de génisses ameillantes*<sup>38</sup>

Un autre type de spéculation sur le bétail est représenté par la métairie de Vaujuas, à Marcillé-la-Ville (tableau 6)<sup>39</sup>.

**Tableau 6.**  
**Mouvements annuels des bovins sur la métairie de Vaujuas.**  
**Nombre de têtes**  
**(1775-1785)**

		1775	1776	1777	1778	1779	1780	1781	1782	1783	1784	1785	Total
<i>Bœufs</i>	Achats	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Ventes	4	2	2	2	2	2	2	4	2	3	2	27
	Échanges	-	2	4	2	-	-	-	-	-	-	-	8
<i>Bouvards</i>	Achats	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Ventes	-	1	-	-	-	1	-	1	-	-	-	3
<i>Vaches</i>	Achats	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Ventes	3	-	2	1	-	1	2	1	1	1	-	12
<i>Génisses</i>	Achats	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Ventes	-	1	-	2	3	3	1	1	3	3	3	20
<i>Veaux et génissons</i>	Achats	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Ventes	1	1	1	-	-	-	-	-	-	-	2	5

36. MULLIEZ, 1984, p. 290.

37. Réponse du maire de Bonchamp à l'enquête sur le bétail de 1820 : « Il n'est point engraisé de manière à pouvoir être livré à la boucherie, nos herbes et fourrages étant trop maigres, en outre on est obligé de les vendre à l'âge de 5 ans vu qu'après ils ne profitent plus » (Arch. dép. Mayenne, 7 M 277).

38. Terme local désignant une vache prête à mettre bas (Georges DOTTIN, *Glossaire des parlers du Bas-Maine*, Paris, H. Welter, 1899, rééd., Marseille, 1978, 682 p.).

39. Vaujuas, com. Marcillé-la-Ville. Métairie tenue en bail à moitié, dont le bétail est fourni à égalité par le propriétaire et le colon. Comptes de 1775 à 1785, portant uniquement sur la « part de maître » (Arch. dép. Mayenne, chartrier de Fresnay, 1 Mi 142 R 3, 7).

Entre 1775 et 1785, le revenu moyen du propriétaire est de 1 250 livres par an. Le bétail y contribue pour environ 450 livres (36 %) ; les trois quarts de cette somme proviennent de la vente des bœufs et des génisses. Située à une dizaine de kilomètres à l'est de Mayenne, la métairie ne vend pas ou très peu de bouvards mais elle met sur le marché un assez grand nombre de génisses consacrées à la reproduction. Une spéculation identique est signalée en 1820 dans d'autres parties de la Mayenne : les génisses de la région de l'Erve, à Assé-le-Béranger, sont vendues à 3 ans, prêtes à faire leur premier veau, dans le pays chartrain ; celles de la région d'Andouillé le sont aux herbagers de la Manche et de l'Orne<sup>40</sup>.

Pour le reste, on retrouve ici la vente annuelle d'une vache et des deux ou quatre bœufs qui ont travaillé quelques années sur l'exploitation – le chiffre impair de 1784 s'expliquant par la mort d'un des « grands bœufs » cette année-là. Des échanges de bœufs plus âgés contre des individus plus jeunes permettent de réaliser quelques profits supplémentaires en cours d'exercice – cette pratique est attestée par les maires de plusieurs communes en 1820 – et peut-être aussi de se débarrasser d'une bête dont la croissance ne semble pas assurée.

### Rotation du bétail sur les exploitations

À partir de la comptabilité particulièrement détaillée tenue par Duchemin du Tertre pour sa métairie du Châtelier (Vaiges) entre 1728 et 1736, voici mois par mois les ventes et les achats de bétail (tableau 7)<sup>41</sup>.

Les ventes de bétail sont assez bien réparties sur l'année, ce qui assure au colon comme au propriétaire des rentrées d'argent relativement régulières. Si les plus gros profits proviennent toujours de la vente des bœufs (mars à septembre) et des bouvards (juin à octobre), les autres animaux assurent des revenus d'automne et d'hiver : ovins de septembre à mars, vaches et veaux de janvier à juin. Si l'on excepte les ventes forcées auxquelles doit parfois se livrer la métairie lorsque le fourrage manque (1731-1732, pour la métairie du Châtelier, 1741-1742, pour les métairies de l'Hôpital des Pauvres de Laval), les ventes de bétail sont calculées : leur périodicité en constitue une preuve en soi, indépendamment des remarques faites à ce sujet par les propriétaires. C'est pourquoi les métayers réalisent leurs meilleurs profits – et les plus réguliers – en échangeant les bœufs et bouvards de leurs exploitations contre des individus dont l'engraissement est moins avancé.

À l'inverse de ce qui a pu être observé à la même époque dans les métairies du Poitou<sup>42</sup>, et de ce qu'écrit le subdélégué de Laval en 1756, il

40. Arch. dép. Mayenne, 7 M 277.

41. ANTOINE, 1994, p. 324-332 (avec un tableau de la répartition annuelle, p. 326).

42. Philippe Bossis pose la question de savoir pourquoi il y a tant de bêtes sur les métairies du Poitou alors que « les labours ne semblent pas avoir exigé des attelages très puissants » et pense que, dans cette région, « la multiplicité des charrois et des façons aratoires sur des terres destinées aux céréales omniprésentes explique en partie le phénomène. Les bœufs sont mentionnés et achetés par paires, c'est dire le rôle fondamental de leur puissance de travail. On n'engraisse que les bêtes âgées et il n'est pas possible d'affirmer l'existence d'une véritable

existe bien ici un élevage spéculatif (ce qui n'exclut pas toujours les ventes forcées), sans qu'il soit possible de définir exactement sur quoi se règlent les métayers pour définir leur comportement : appel des marchés ou gestion à courte vue ? conformité au « modèle labroussien » impliquant une anticipation par les métayers de ce que sera le marché<sup>43</sup> ou comportement au jour le jour fondé sur l'étude à chaque instant de la situation financière et fourragère de leur exploitation ? L'examen des comptabilités agricoles incline à choisir la seconde solution, sans minimiser pour autant l'importance des marchés dans le commerce de bestiaux.

**Tableau 7.**  
**Bêtes achetées et vendues sur la métairie du Châtelier.**  
**Répartition mensuelle (1728-1736)**

		J	F	M	A	M	J	J <sup>t</sup>	A	S	O	N	D	Total
<i>Bœufs</i>	Ventes			6	2	6	6	1	1	4				26
	Achats					2	4							6
<i>Bouvarde</i>	Ventes						1	2	2	9	2			16
	Achats								1	1				2
<i>Vaches</i>	Ventes	2	1	5		2	3	1		1				15
	Achats	2	1	2	1	1				1				8
<i>Taureaux</i>	Ventes													0
	Achats			1		1								2
<i>Veaux</i>	Ventes		2	1	3		2			1				9
	Achats		1	4	3	1	1			1				11
<i>Génisses</i>	Ventes							1						1
	Achats						1							1
<i>Brebis, agneaux</i>	Ventes	34	2	11		4		4			30	1	83	169
	Achats											2	3	5
<i>Chevaux, juments</i>	Ventes	1		1			1	1		1	1			6
	Achats			1										1

### L'approvisionnement des marchés

Dans toutes les enquêtes, à partir de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, le bétail est mentionné comme une source importante des revenus et du commerce de la région. Dans le Bas-Maine « il y a beaucoup de landes qui servent de pâturages, dont on fait des fumiers pour engraisser les terres ; on y fait quantité

---

spéculation sur la viande. L'emboche contemporaine n'est pas encore connue [...]. En revanche, la vente, l'achat et l'échange d'animaux dressés au labour sont habituels » (BOSSIS, 1972-a, p. 124).

43. GARNIER, 1992, p. 145-159.

de *nourris* de bestiaux dont on fait un gros profit »<sup>44</sup> ; en 1756, le subdélégué de Laval affirme que le bétail forme le principal objet d'exportation de la région<sup>45</sup>. Cette importance est rappelée pendant la Révolution<sup>46</sup> et encore en 1815 : « Les bestiaux forment une partie considérable des profits de l'agriculture (un tiers environ) et composent la véritable richesse du propriétaire et du colon »<sup>47</sup>. Les comptabilités montrent que les métayers effectuent chaque année de multiples déplacements pour vendre et acheter du bétail lors des foires locales<sup>48</sup>. Un petit commerce tire parti des veaux mal formés, ceux que l'on retire pour profiter du lait, les animaux estropiés qu'achètent et débitent les « bouchers de campagne » : les contemporains répètent que la « grande boucherie » – celle des villes qui consomment les bœufs gras – est peu développée dans le Bas-Maine<sup>49</sup>. Autrement important, le second marché, celui sur lequel interviennent les métayers négocient bœufs, bouvards et vaches pleines, semble être largement bénéficiaire<sup>50</sup>. Ernée achète des bêtes à cornes à Mortain et Domfront ; sur les marchés de Sillé, de Lassay et de Pré-en-Pail, arrivent des bœufs de l'Anjou et du Choletais. C'est un cheptel bien plus considérable qui quitte la région. Les herbagers du Haut-Maine, de l'Île-de-France, de la Beauce, de la Brie, de la Picardie et du Gâtinais enlèvent, dans tout le nord du Bas-Maine, des bêtes jeunes et maigres ou « hors de service » ; les emboucheurs de Normandie paraissent les plus actifs<sup>51</sup>, attirant une très grande partie du bétail à engraisser. Enfin, les marchés de l'élection du Mans – Lassay, Pré-en-Pail et Sillé –, et ceux de Mayenne à un moindre degré, approvisionnent Paris et Le Mans en bêtes grasses (carte, p. 123).

---

44. *Extraits sommaires des Mémoires de M. de Miromesnil, intendant de la généralité de Tours, dressé par ordre de la cour en 1697, pour monseigneur le duc de Bourgogne, concernant la province du Maine*, Laval, Godebert, 1859, 35 p.

45. Arch. dép. Indre-et-Loire, C 337, enquête de 1747-1756.

46. Arch. dép. Mayenne, L 580, réponses du département de la Mayenne aux questions posées par le Comité de Salut Public, s. d.

47. *Ibid.*, chartrier de Fresnay, 1 Mi 142 R 6, description du département de la Mayenne en 1815.

48. L'enquête de 1747-1756 (Arch. dép. Indre-et-Loire, C 337) indique ces foires pour le nord et le sud de l'actuel département de la Mayenne ; il n'existe pas d'informations équivalentes pour l'élection de Laval. Les aspects sociologiques des foires aux bestiaux, mettant en contact les paysans vendeurs et les bourgeois acheteurs, ont fait l'objet d'une étude très intéressante pour le Poitou (BOSSIS, 1980). Pour le département de la Mayenne, il ne semble pas qu'il existe de documents permettant de reconstituer en volume ou en valeur l'activité de ces foires et marchés comme cela a pu être fait pour le Poitou (CHASSAGNE, 1977).

49. Réponse du maire de Forcé à l'enquête de 1819 : « Dans notre commune, il n'est livré aucun bestial à la boucherie sans qu'il ait quelques infirmités, vu que le peu d'élevage ne permet pas de rendre les bestiaux âgés gras pour les boucheries des villes, tant (*sic*) qu'à ceux qui se trouvent infirmes, ils sont vendus à vil prix à des bouchers de campagne ».

50. Arch. dép. Indre-et-Loire, C 337. Enquête de 1747-1756, réponses des subdélégués de Mayenne et de Château-Gontier (ANTOINE, 1994, p. 342-345).

51. Pierre Prout, régisseur du domaine de Bais, à Cambremer, de 1816 à 1830, parcourt tout l'Ouest pour se procurer des bêtes maigres à engraisser. C'est dans les foires du Maine qu'il fait ses achats les plus importants : il y trouve à la fois les bêtes locales et celles qui viennent d'Anjou et du Poitou (GARNIER, 1982, p. 325).

**Foires et marchés aux bestiaux  
dans le Bas-Maine au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle**

(Sources : Enquête de 1747-1756, Arch. dép. Indre-et-Loire ; Almanach du Maine pour 1778)



Histoire et Sociétés Rurales, n° 4, 1995

Réalisation D.A.O. - D. Moreau - CRIUC

- Limites du Bas-Maine
- Limites du département de la Mayenne
- Paroisses où se situent les exploitations dont les comptabilités ont été étudiées
- Villes ou bourgs où se tiennent plusieurs foires annuelles et marchés hebdomadaires
- Principaux axes d'échange des bovins

La Mayenne constitue donc, pour une part des bovins qui en partent, un pays naisseur, et pour une autre part, une zone de transit : des bêtes y naissent, d'autres viennent du Poitou, du Choletais et de Bretagne, toutes s'en vont ensuite vers la Normandie ou le Bassin parisien ; mais ce déplacement est lent car beaucoup y séjournent quelques années, y travaillent parfois et y commencent leur engraissement. En matière de spéculation sur le bétail, il est d'usage d'opposer pays naisseurs, pays éleveurs et pays utilisateurs<sup>52</sup>. Les pays à herbe – les montagnes – sont avant tout des pays naisseurs. Ils élèvent des vaches qui produisent des veaux, lesquels fournissent le meilleur profit à condition d'être vendus jeunes. Il serait peu rentable de les nourrir plus longtemps car il faudrait alors réguler leur nombre en fonction des disponibilités fourragères de l'hiver, sans tirer parti de l'abondance fourragère estivale. La seconde raison, qui impose ici de vendre les veaux jeunes, tient à la finalité de l'élevage : dresser les animaux au labour, ce qui n'est pas possible dans les régions de montagne qui manquent de terres emblavées. Les « pays à grains », au contraire, sont à la fois utilisateurs – labourage des terres vouées à la céréaliculture – et engraisseurs : ils pratiquent l'embouche grâce à leurs disponibilités alimentaires sous forme de surplus de grains. Entre ces deux termes, plus proche cependant du second que du premier, se place le Bas-Maine.

Les caractéristiques de l'élevage des bovins y sont en partie dictées par la position géographique de la région, située au contact de la zone d'embouche normande<sup>53</sup>, de la Bretagne, productrice de vaches et de veaux, et de la région parisienne, consommatrice de viande. Les pâturages y étant insuffisants en qualité, de très rares paroisses livrent le produit fini que constitue le bœuf gras, les autres se spécialisent dans un produit semi-fini, le bouvard en cours d'engraissement. Il n'y a pas de nécessité absolue à se séparer des bêtes très jeunes pour les dresser au travail car il est probable, compte tenu de la proximité et de la forte demande du marché parisien, qu'une partie de ces bêtes seront consommées sans avoir été attelées à la charrue : l'âge auquel elles sont vendues n'est donc pas important, les agriculteurs peuvent les négocier au moment qu'ils jugent opportun. Les paroisses du nord livrent des génisses prêtes à vèler aux éleveurs normands, celles de la périphérie lavalloise fournissent du lait et des veaux aux habitants de la ville, et toutes les autres cèdent une plus ou moins grande quantité de bêtes à viande aux régions voisines, de la Normandie ou du Bassin parisien, qui, grâce la qualité de leur herbe ou à la quantité de leurs grains, en achèvent l'engraissement. Ces pratiques diverses et réfléchies impliquent la sélection des animaux : on échange, donc on choisit les veaux avant d'en commencer l'élevage. Avant les expérimentations du XIX<sup>e</sup> siècle, ce sont elles qui contribuent à fixer les caractères de ce que les agriculteurs considèrent comme « la race propre au pays ».

---

52. MULLIEZ, 1984, p. 289-304.

53. GARNIER, 1982.

LA SÉLECTION DES ANIMAUX :  
PRATIQUES TRADITIONNELLES ET INNOVATIONS

**Les races bovines au début du XIX<sup>e</sup> siècle**

Si l'on considère tout à la fois le soin que les métayers de la Mayenne prennent de leurs bovins (ce qui n'est pas le cas pour leurs moutons et leurs chevaux<sup>54</sup>) et les profits qu'eux-mêmes et leurs propriétaires en retirent, il est difficile de ne pas suivre Jacques Mulliez lorsqu'il affirme qu'il existe, avant la diffusion des pratiques de sélection mises à l'honneur au XIX<sup>e</sup> siècle par les zootechniciens, « une pratique populaire raisonnée en matière d'élevage des gros bestiaux »<sup>55</sup>, pratique qui constitue un savoir en matière de sélection des animaux et qui a abouti à la définition de races locales<sup>56</sup>. Ces races correspondent à des critères précis en rapport avec l'utilisation qui est faite des bêtes : aptitude au travail si les bovins sont destinés à être attelés (labours et/ou charrois), aptitude à donner des veaux et du lait dans les zones de montagne, aptitude à fournir de la graisse dans les régions qui possèdent de bonnes prairies et d'où les animaux peuvent gagner sur pied un centre urbain consommateur de viande. En Mayenne, les agriculteurs aisés, qui s'efforcent de multiplier des sujets aux aptitudes choisies, révélées par leurs caractères physiques, participent à l'amélioration de la « race » locale ; les agriculteurs pauvres, contraints de se débarrasser de tout animal dès qu'ils peuvent en tirer un bénéfice monétaire, contribuent à dégrader l'espèce en favorisant la reproduction d'animaux chétifs et mal nourris, ceux que les contemporains considèrent comme « dégénérés ». Cette dernière pratique est évoquée par le maire de la commune de Beaulieu (ar. de Laval) en 1820 :

« Avant de songer à améliorer (la race), il ne faut pas détériorer et c'est ce qui arrive tous les jours à ceux de nos cultivateurs qui ne reçoivent pas d'avances de la part des propriétaires [...] et l'on ne saurait croire combien il se fait dans les étables d'échanges de jeunes animaux de toutes espèces, vrai commerce de détérioration dont les résultats sont des bénéfices immédiats de 10, 12 et 30 F qui occasionnent par la suite des pertes décuples. »

Les réponses données par les maires à l'enquête de 1820 témoignent des opinions des agriculteurs sur la sélection des espèces avant la diffusion de la littérature zootechnique spécialisée et aussi de l'empirisme des pra-

---

54. Les pertes de moutons ou de brebis sont fréquentes ; les ovins ne font l'objet d'aucun soin, ni d'aucune attention : ils ne sont comptés qu'au moment de la tonte, le « croît » (1 agneau pour 1,5 brebis en moyenne) est vendu en bloc au début de l'hiver. On lit souvent dans les comptabilités que le loup a mangé quelques brebis ou une jument, preuve que ces animaux étaient livrés à eux-mêmes et rarement abrités dans les étables.

55. MULLIEZ, 1984, p. 289 *sq.*

56. Le docteur Merle signale que la fixation des caractères de la race parthenaise, qui faisait l'objet des préoccupations des éleveurs, était en cours de réalisation au XVIII<sup>e</sup> siècle par des procédés tout à fait similaires à ceux qui peuvent être observés pour le département de la Mayenne : il note, au fur et à mesure que l'on se rapproche de la Révolution, la croissance du nombre des animaux de couleur brun clair (poil fromentin) et la diminution des animaux de poil noir ou sombre (MERLE, 1958, p. 147).

tiques en ce domaine. Certains, interrogés sur « la race dominante » dans leur commune, ne comprennent manifestement pas la question et répondent que l'on y élève bœufs, taureaux, vaches, veaux, génisses... L'erreur du maire de Chailland qui annonce qu'il n'est élevé dans sa commune aucune bête à grosses cornes<sup>57</sup>, ou celle du maire de Saint-Berthevin, qui prétend n'avoir que des animaux « à cornes moyennes », révèlent l'importance donnée à ce qui pourrait apparaître comme un détail (la taille des cornes) mais qui constitue bien un des critères d'identification d'une race. Les réponses faites par les maires de la région de l'Erve montrent que lorsque les agriculteurs choisissent une bête en fonction de sa couleur ou de sa stature, de la forme de ses cornes ou de son mufle, ils se déterminent en fait en fonction de l'usage qu'ils entendent faire de l'animal. Dans ces trois communes, « les bêtes angevines et poitevines [qui] ont de grosses cornes, très souvent vertes », à la stature importante, sont considérées comme engraisant moins bien que « la race du pays ». Au contraire, pour avoir des animaux de qualité il faut « choisir de bonnes vaches, la tête fine et ouverte, le mufle blanc et court et les cornes blanches ». En conséquence, « la majeure partie [des vaches] sont rouges et quelques-unes ont la tête blanche, que nous appelons bâtardes parce qu'elles sont issues de taureaux ou de vaches de la grande espèce ; cela ne convient que dans les bons *norris* (pâturages), au lieu que la naturelle du pays sont (*sic*) moins délicates et se soutiennent mieux et plus courageuses pour le travail quoique plus petites ».

Dans la Mayenne, les bovins rouges sont toujours préférés aux noirs : « Le cultivateur dit que l'expérience lui a appris que ceux-ci s'entretiennent difficilement en bon état », écrit le maire de Saint-Denis-du-Maine. La stature des bêtes montre également leur provenance et leur qualité ; tous s'accordent à dire que les plus beaux animaux sont élevés dans les communes situées à l'est de Laval : le maire de Bazougers écrit que « les bêtes du pays sont préférées par leur beauté et leur finesse » et celui d'Andouillé trouve que les bêtes de sa commune, située au nord de Laval, « sont loin d'atteindre et n'atteindront peut-être jamais la beauté, la tournure et le prix d'animaux nourris dans les communes situées au sud et à l'est de Laval où la nature du sol produit des herbes extrêmement délicates qui contribuent beaucoup à la perfection de l'espèce ». Ces communes privilégiées prétendent en général élever « la race naturelle au pays »<sup>58</sup> ; ailleurs, dans les deux arrondissements de Laval et de Château-Gontier, prédomine la race mancelle, parfois croisée avec la race bretonne, cette dernière étant considérée comme la plus petite, mais aussi comme la plus sobre et la plus résistante. Les quelques angevines n'y sont guère appréciées : plus grosses, elles sont plus exigeantes en nourriture et engraisent plus difficilement. Dans l'arron-

---

57. Les rédacteurs de l'enquête désignent les bovins par l'expression « bêtes à grosses cornes », sans doute pour les différencier des animaux aux cornes fines que sont les caprins et une partie des ovins.

58. Ce sont elles qui, dans l'enquête de 1756 (Arch. dép. Indre-et-Loire, C 337) sont dites « les plus heureuses » car les seules aptes à produire de « bons bestiaux », quelques bœufs gras et beaucoup de bouvards.

dissement de Mayenne cohabitent la race du pays, l'angevine ou « grosse espèce », la mancelle et la bretonne ou « petite espèce ».

### La sélection par les mères

L'attitude qui consiste à privilégier certains caractères de préférence à d'autres ne peut exister que si un certain nombre des animaux qui naissent sur l'exploitation sont vendus ou échangés. Cette pratique a été révélée par les comptabilités d'exploitation ; l'enquête de 1820 permet d'en prendre la mesure pour l'ensemble du département de la Mayenne.

Dans toutes les communes, une certaine proportion (allant de 1/5 à 1/2) des jeunes qui naissent chaque année est éliminée dans les semaines qui suivent la mise bas. Que l'exploitation livre des bœufs ou des génisses, les vaches destinées à la reproduction font l'objet d'une sélection plus rigoureuse que les mâles dont un plus fort pourcentage est élevé<sup>59</sup>. Dans le premier cas, la majeure partie des veaux femelles est sacrifiée par échange contre des veaux mâles. Dans le second, les génisses sont vendues entre 2 et 3 ans quand elles sont prêtes à faire leur premier veau. Seules sont conservées celles que l'on destine au renouvellement du cheptel de l'exploitation. C'est en effet sur les vaches que comptent les métayers pour transmettre les caractéristiques de la race qu'ils souhaitent privilégier, car leur descendance est plus nombreuse que celle des taureaux. Une vache vit en moyenne une douzaine d'années sur une exploitation alors qu'un taureau n'est utilisé qu'une seule année à la reproduction. Même s'il a servi cette année-là toutes les vaches et génisses de l'exploitation (4 à 6), sa descendance sera inférieure à celle d'une vache qui donnera 10 à 12 veaux au cours de son existence.

La présence sur les métairies d'un nombre relativement limité de vaches d'âges variés, destinées à assurer la perpétuation de l'espèce, rattache le Bas-Maine aux pays naisseurs<sup>60</sup>. C'est par elles en effet, selon Jacques Mulliez, que se fait la sélection de la race car « les naisseurs vendent un très grand nombre de jeunes, ce qui contribue à l'homogénéisation de la race ». Par contre, le mâle reproducteur est considéré comme secondaire : « Si les naisseurs pouvaient se séparer des mâles reproducteurs, ils le feraient [...] ; on ne trouve jamais dans les pays naisseurs de mâles âgés de plus de 3 ans. Le mâle est inutilisable au travail »<sup>61</sup>. L'exploitant ne voit pas la nécessité d'entretenir en permanence un taureau dont la seule utilité

---

59. MULLIEZ, 1991, p. 95. C'est par ce même moyen que se créent les races de chevaux bretons du Léon et du Trégor : « Si précisément le produit obtenu (le poulain destiné à la vente) n'apparaît pas comme ressemblant aux femelles, il sera vendu en priorité et avec lui toutes les femelles hors normes [...] et c'est ainsi que le savoir populaire a véritablement sélectionné, créé la race bretonne. »

60. *Ibid.*, p. 86-87. La même observation est faite pour les équidés du Léon et du Trégor, pays naisseurs, essentiellement peuplés de juments et de poulains : « On ne trouve pas dans ces régions à forte densité de juments, d'étalons au sens moderne du terme, sauf exception rarissime, mais on n'y trouve pour remplir cet office que des poulains de 18 mois à 2 ans. »

61. MULLIEZ, 1984, p. 294-295.

serait de servir les vaches : il recourt à des jeunes mâles dès qu'ils sont adultes, vers l'âge de 2 ans. Ceux-ci sont ensuite immédiatement coupés et alimentent le réservoir des bouvards puis des bœufs qui seront éventuellement dressés pour travailler, puis vendus entre 3 et 6 ans pour terminer leur engraissement en Normandie<sup>62</sup>.

Dans l'enquête de 1819, on voit cependant l'influence des théoriciens du mouvement agronomique qui préconisent une sélection par les mâles : la pratique qui consiste à faire saillir les vaches par des taureaux de moins de 2 ans est presque unanimement condamnée et tenue pour responsable de la petitesse des bêtes obtenues. Selon le maire du Pas, « rarement les veaux originaires sont choisis, vu qu'ils sont mesquins et se ressentent de la faiblesse des taureaux » ; celui de Chailland écrit qu'il faudrait « ne se servir que de bons taureaux de 2 et 3 ans tandis que dans cette commune on emploie ordinairement ceux de un an » ; pour celui de Mayenne, « le meilleur moyen d'améliorer l'état actuel des bêtes à cornes serait de ne livrer les vaches qu'à des taureaux de 4 ans, bien constitués, forts et vigoureux » ; pour celui de Torcé, il faudrait « n'avoir que de bons taureaux » et pour celui de Saint-Denis-d'Anjou, « il serait à désirer que le gouvernement envoyât des taureaux choisis de la Suisse pour améliorer la race ». Les exemples pourraient être multipliés. Mais, même chez des maires convaincus de la nécessité d'élever le rendement des bêtes à cornes, les pratiques traditionnelles de sélection ne sont pas unanimement condamnées : pour « améliorer la race », selon les maires de Thorigné, de Saint-Pierre et de Saint-Jean-sur-Erve, il faut « choisir de bonnes vaches ». Le maire de Beaulieu (canton de Loiron) pense qu'il faut surtout « conserver dans le pays les meilleures vaches » ; celui de Vimarcé préconise de ne « s'attacher à n'acheter les vaches et taures que dans les crus convenables et faire castrer jeunes les mauvais taureaux ».

Les avis sont donc partagés sur la question du mode de sélection des bovins : la pratique nouvelle de la sélection par les mâles n'est pas ignorée, elle est même préconisée dans certaines communes, mais la pratique traditionnelle de sélection par les femelles reste le moyen le plus sûr d'améliorer l'espèce locale. Si la descendance théorique d'un taureau est à l'évidence beaucoup plus nombreuse que celle d'une vache, la descendance réelle de celle-ci reste la plus importante pour tous les agriculteurs qui ne conçoivent pas de réserver un animal à la reproduction, que peuvent très bien assurer l'ensemble des mâles de l'exploitation, sans retarder pour autant le moment de les faire travailler, de commencer à les engraisser, puis de les vendre. D'autre part, si les réponses des maires se partagent à peu près équitablement entre l'amélioration par les mâles ou par les femelles, c'est que la question de l'importation d'animaux étrangers pour introduire de nouvelles caractéristiques chez les bovins (par exemple des variétés plus grandes) ne se pose pas vraiment. Beaucoup dénoncent des

---

62. Cette pratique qui consiste à ne pas conserver de reproducteur attitré mais à utiliser les jeunes taureaux avant de les castrer n'est absolument pas propre à la Mayenne ; elle est signalée pour la Gâtine (MERLE, 1958, p. 150).

expériences antérieures : l'affaire semble impossible si l'on n'a point accru au préalable les ressources fourragères. C'est finalement plus l'amélioration de la race locale que l'importation de caractères étrangers qui est préconisée en 1820 pour développer la rentabilité de l'élevage bovin. Or cette dernière question touche de près à celle de l'alimentation du bétail.

### L'amélioration des races locales

Les pratiques traditionnelles d'alimentation animale permettent à la Mayenne d'élever plus de bétail que ne le laisserait supposer l'importance des surfaces en herbe, 5 ha pour une métairie moyenne de 25 à 30 ha<sup>63</sup>. La relative rareté des prairies de qualité, bien drainées et bien arrosées, susceptibles de donner du foin à couper une ou deux fois dans l'année, ne forme pas réellement un obstacle à l'élevage bovin – même si peu de métayers sont à même de livrer au marché le produit fini que constitue le bœuf gras – car il existe une multiplicité de fourrages de substitution pour économiser le foin : paille des céréales<sup>64</sup>, herbes folles qui s'installent sur les terres en friche, herbe rare des prairies non soignées (le pâtis), jeunes pousses des ajoncs, feuilles des arbres en cas de nécessité<sup>65</sup>. En effet, l'espace laissé à cette végétation plus ou moins spontanée ne manque pas. Selon les matrices du cadastre napoléonien, les terres labourables représentent 70 % du sol, mais les systèmes d'assolement en usage font que chaque année ce n'est pas plus du tiers des terres labourables d'une métairie qui estensemencé<sup>66</sup> : la part effectivement cultivée du sol n'excédait vraisemblablement pas 18 à 23 % de la superficie de la région à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les vastes espaces de terres incultes procurent la marge de sécurité qui permet, en période de rareté des fourrages classiques, de nourrir le cheptel. En 1731, le procureur fiscal du comté de Laval note l'effondrement du prix des bestiaux<sup>67</sup> car les métayers vident leurs étables, en prévision du manque de fourrage, mais Duchemin du Tertre, dans la comptabilité de la métairie du Châtelier, montre l'ingéniosité de ces mêmes métayers pour utiliser des *ersatz* : « Le 11 mars, j'ai donné à Châtelier 12 livres à compte du cidre et

---

63. Échantillon de 115 métairies dont on connaît la composition détaillée : les petites parcelles (jardins, vergers, closeaux et noës) représentent environ 5,5 % de leur superficie, les terres 68,5 %, les prés et pâtis 18,5 %, et les landes et bois 7,5 % (ANTOINE, 1994, p. 157).

64. Les céréales sont moissonnées en deux temps. Les épis sont d'abord coupés à mi-hauteur à la faucille : la partie haute de la paille, la plus tendre, servira de litière ou sera plus probablement consommée par les bestiaux, mêlée à du foin. L'autre partie reste plus longtemps sur le champ qui est alors « en écots » (cf. François SIGAUT, « Pour un atlas des agricultures précontemporaines en France », *Histoire et Sociétés Rurales*, 2, 2<sup>ème</sup> semestre 1994, p. 147) : si l'agriculteur n'en a pas le besoin, elle y pourrira et formera de l'engrais, sinon, elle sera fauchée et pourra servir de litière ou même d'aliment de secours pour les bovins (Arch. dép. Mayenne, 7 M 156, enquête sur la récolte et le battage des grains, 1811-1812).

65. Cette importance de la friche dans le système agraire du Bas-Maine rapproche cette région du modèle agricole breton dans lequel la lande « entre dans un assolement à rotation extrêmement lente » et fournit pacage, engrais et litière (CROIX, 1993, p. 114).

66. ANTOINE, 1994, p. 89 et p. 110.

67. Arch. dép. Mayenne, B 943.

du sel qu'il a donnés à ses bestiaux pour leur faire manger les fourrages pendant cet hiver, n'ayant pas de foin ». Lors de la sécheresse de 1786-1787, les éleveurs de l'élection de Laval ont renoncé à irriguer leurs prairies car cela aurait arrêté les moulins et déclenché la famine dans le pays ; pour nourrir leurs animaux, ils ont émondé les feuilles des arbres, haché de la paille, distribué de l'avoine, semé en septembre 1786 du seigle et de l'avoine pour faire des « coupages » au printemps 1787. Dans l'élection de Mayenne, les agriculteurs se sont adaptés tout autant :

« Aussitôt que les premières herbes ont été coupées et enlevées, on a clos exactement les prairies ; alors le laboureur qui voyait les granges vides s'est décidé à vendre une partie de ses bestiaux [...] ; chacun n'a gardé de bestiaux qu'à proportion de ce qu'il voyait pouvoir en nourrir pendant l'hiver, et telle métairie qui avait vingt et vingt-quatre pièces de bêtes à l'ordinaire n'en a conservé cette année que dix ou douze. La paille de sarrasin qui servait habituellement pour la litière a été remplacée dans ce rôle par de la bruyère et des genêts, et a été consommée ; des feuilles de *turnep* ont été utilisées et les bestiaux sont restés dans les champs plus longtemps au début de l'hiver : ils y ont trouvé quelques brins d'herbes, la pointe des genêts et des *géons*, au moyen de quoi on ne leur a donné du fourrage que pour la nuit<sup>68</sup>. »

Les effectifs présents sur l'exploitation ne se limitent donc pas à ce que peuvent nourrir les prairies de qualité. Le système est relativement souple dans son fonctionnement puisque le métayer peut vendre une partie de ses bêtes ou utiliser les aliments de secours que lui fournissent les zones incultes de son exploitation. La contrepartie de cette situation réside dans le fait que la qualité médiocre d'une partie du fourrage limite la croissance des animaux<sup>69</sup>. La plupart des maires qui ont répondu à l'enquête de 1819 l'affirment : pour améliorer la race, il faut améliorer son alimentation. Très peu d'entre eux sont convertis à l'idée qu'il faut aller chercher des reproducteurs dans d'autres régions, les quelques essais qui ont été faits dans ce sens n'ayant pas eu de suites heureuses. Selon le maire de Grez-en-Bouère, « les races suisses et hollandaises ne peuvent convenir que dans les grands domaines abondants en herbages » ; pour celui de Saint-Fort, qui a pris ses renseignements auprès du « propriétaire le plus expérimenté de la commune », « l'espèce actuelle convient [mais] il serait nécessaire autant que possible d'en changer la couleur, [car] elle tire trop sur le blanc. Cet état vient d'un mélange produit par le désir d'améliorer l'espèce actuelle, ce qui a amené une espèce étrangère qui devient trop grasse pour le pays. Il faudrait conserver l'espèce ancienne dite mancelle ». Même son de cloche dans l'arrondissement de Château-Gontier<sup>70</sup> :

« Il y a plusieurs années, de riches propriétaires cherchèrent à relever l'espèce du pays en faisant venir des taureaux et des vaches de la Suisse, de la Hollande et du Bas-Poitou ; mais l'amélioration a été peu sensible sur la masse

68. Arch. dép. Indre-et-Loire, C 86, enquête sur la crise fourragère de 1786-1787.

69. « Il n'est point engraisé de bestiaux de manière à pouvoir être livrés à la boucherie, nos herbes et fourrages étant trop maigres, en outre, on est obligé de les vendre à l'âge de 5 ans vu qu'après ils ne profitent plus » (réponse du maire de Bonchamp).

70. Synthèse des réponses des maires des différentes communes de l'arrondissement.

des bêtes à cornes et même on a cru reconnaître que ces animaux ne convenaient pas au pays à cause de la trop grande consommation de fourrages que nécessitait leur haute stature, et qu'ils ne peuvent prospérer que sur de grandes exploitations qui sont rares, l'étendue des fermes étant assez circonscrite. Plusieurs propriétaires qui ont conservé des animaux provenant de cette importation semblent plutôt les garder pour la satisfaction d'avoir du beau bétail que pour les profits qu'ils en retirent. »

L'idée couramment admise est donc qu'il faut améliorer la race locale, c'est-à-dire accroître sa taille en la nourrissant mieux. Beaucoup de maires notent que des progrès ont été faits : « Au lieu de petites bêtes maigres et chétives qui existaient il y a quelques années, on trouve maintenant des bestiaux d'une taille médiocre il est vrai, mais frais et vigoureux, dont le cultivateur a lieu de s'enorgueillir » (Andouillé). Pour cela, il faut d'abord faire téter les veaux plus longtemps : « Les bons cultivateurs, écrit le maire de La Selle-Craonnaise, font téter leurs veaux deux à trois mois et leur donnent pendant ce temps du son et de l'avoine. Ils leur font boire de l'eau blanchie par de la farine d'orge, manger des coupages de seigle, avoine, vessereaux ». De même, on préconise de nourrir les vaches et les bœufs plusieurs fois par jour et de les faire boire à chaque fois<sup>71</sup>. Mais le progrès essentiel dans l'alimentation provient de la culture du trèfle grâce à la chaux<sup>72</sup> qui permet de corriger l'acidité du sol. La végétation spontanée des chaumes, à base de chiendent, et celle des zones marécageuses, où se mêlent mousse, joncs, bardane et berce, font place au trèfle, plante qui, en l'absence d'amendements, ne vient que sur les terres à froment. La chaux a cependant ses détracteurs : « Quoique faisant beaucoup grainer, [elle] force trop la terre, lui ôte de son sel et ne fait, dans les pièces, pousser aucune herbe que le trèfle et détruit les genêts », plantes calcifuges. Le maire d'Argenton lui préfère largement un engrais plus courant : la cherrée<sup>73</sup>, mentionnée dans de nombreuses comptabilités du XVIII<sup>e</sup> siècle. Quelques communes du sud du département (Ampeigné, Argenton) ou du nord (Larchamp) recourent déjà à la tourte de lin pour engraisser des bœufs.

Ainsi, à la fin de l'époque moderne et dans les premières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle, la Mayenne, que toutes les sources invitent à considérer comme une importante région d'élevage bovin, ne livre au marché ni viande ni

---

71. À Saint-Jean-sur-Erve, « on met paître au commencement d'avril dans les champs que l'on veut labourer tous les élèves, c'est-à-dire tous ceux qui ne travaillent pas ainsi que les vaches ; avant que de les mettre dehors, on les panse avec de la paille mêlée à des coupages et on les mène boire le soir [...]. Lorsque la saison est passée et le mauvais temps venu, elles ne sortent plus de l'étable que deux fois par jour pour les faire boire. On leur donne par couple deux brassées de paille à deux fois, une brassée de foin ou de trèfle pour les faire boire, après on leur redonne une brassée de paille. Ceux qui ont suffisamment de foin le mêlent avec la paille, et ceci matin et soir. »

72. La Bazouge-de-Chémeré : « Mêler de la chaux vive avec du terrier et de la cherrée et suie et ensuite de semer cela en les prés et champs. »

73. Ces cendres sont utilisées surtout lorsqu'une terre est reprise en culture après quelques années de « repos ». Elles passent pour être très favorables à la croissance du sarrasin, plante qui, compte tenu de ses capacités à couvrir le sol de son feuillage et à en éliminer les plantes indésirables, était cultivée en tête d'assolement avant le seigle et l'avoine.

fromage. Cette apparente contradiction se résout en se livrant à une micro-analyse des comptabilités agricoles : la grande majorité des bovins qui peuplent les métairies ne sont ni engraisés ni consommés dans le pays ; ils sont vendus et gagnent sur pied la Normandie ou le pays chartrain. De la fin du XVII<sup>e</sup> siècle à 1820, toutes les enquêtes l'affirment : « ce n'est pas l'usage d'engraisser les bestiaux »<sup>74</sup> pour les livrer à la boucherie locale, en dehors de quelques communes du Haut-Anjou, de l'Erve ou de la périphérie lavalloise. Le seul animal que les agriculteurs consomment est le porc ; la salaison de la viande de vache, attestée en Bretagne, n'est jamais révélée par les inventaires après-décès. Les métayers du Bas-Maine et du Haut-Anjou ne livrent à la boucherie qu'un très petit nombre de bovins : la « grande boucherie » ne reçoit que « quelques bœufs soit gras ou maigres et les fortes vaches qui ne donnent point de veaux ou très peu de lait à l'âge de 4 à 10 ans, et on vend pour la boucherie des petites villes, bourgs et villages toutes espèces de bêtes à cornes et à tout âge quand elles ne sont pas bien construites, ou aient (*sic*) quelques plaies »<sup>75</sup>. Lorsque les Mayennais consomment de la viande bovine, c'est du veau le plus souvent, et encore du veau très jeune, « ce qui est un abus, ces animaux étant livrés trop jeunes à la boucherie pour donner une nourriture saine »<sup>76</sup>.

L'élevage bovin apparente la Mayenne aux pays naisseurs et aux pays d'embouche. Comme dans la Normandie voisine, on y trouve plus de mâles que de femelles : castrés dès l'âge de 2 ans, ils y commencent un engraissement qui ne s'y achèvera que très rarement, du fait de la relative rareté des prairies de qualité et peut-être aussi de l'éloignement du centre de consommation parisien. Les pays naisseurs, au contraire, ont de vastes troupeaux de vaches destinées à la reproduction. Les veaux y trouvent deux raisons d'être vendus jeunes : il n'y a pas assez de terres à labourer pour pouvoir les dresser à la charrue, et il n'y a pas assez de réserves fourragères pour les conserver pendant l'hiver. Comme ces régions, la Mayenne dispose d'un contingent de femelles qui, entre 2 et 12 ans, produisent des veaux pour renouveler le cheptel et avoir des animaux à vendre. Les veaux sont sélectionnés, échangés et allaités par l'ensemble des vaches pendant les quatre mois d'été où elles fournissent du lait en quantité importante. C'est pourquoi le Bas-Maine, pays naisseur-éleveur, qui produit pourtant du lait pour la consommation des agriculteurs, n'a aucun surplus à transformer en fromage. Enfin, si l'on observe l'âge des bêtes et le ratio mâles/femelles, c'est du modèle poitevin que les métairies du Bas-Maine se rapprochent le plus : dans les deux cas, il y a livraison sur un marché plus ou moins lointain d'animaux adultes, bœufs en cours d'engraisement, vaches « usées » de 12 à 15 ans, « grands bœufs » de 8 ans aguerris à la charrue. La différence entre ces deux régions tient au fait que le Poitou, sans doute à cause de la proximité de la plaine céréalière, livre des animaux dressés au travail, ce qui n'est le cas que d'une partie des bouvards de la Mayenne.

74. Réponse du maire de Saint-Berthevin, 1820.

75. Réponse du maire de Saint-Christophe-du-Luat, 1820.

76. Réponse du maire de Laval, 1820.

Le type de spéculation auquel se livrent les métayers ainsi que le mode de mise en valeur du sol les conduisent à développer un système très souple de profit. Ils livrent aux herbagers normands ou aux marchands de la région parisienne des animaux destinés à être engraisés et non à travailler. Il n'y a donc point d'âge précis pour les vendre, ce qui laisse toute initiative à l'exploitant : « les fermiers achètent et vendent quand ils croient trouver du bénéfice », écrit en 1820 le maire d'Assé-le-Béranger. L'élasticité du système provient également de ce que l'on considère comme une preuve d'archaïsme de l'agriculture sous l'Ancien Régime : les longues périodes pendant lesquelles les champs sont laissés en friches. L'utilisation semi-extensive de l'espace, qui rattache l'agriculture du Bas-Maine à un modèle breton accordant une large place aux landes, permet donc aux métayers de conserver un nombre de bêtes supérieur à ce qu'autoriseraient les seules prairies de qualité. Progressivement, ces exploitants ont mis au point des « races » locales en choisissant les caractères qu'eux-mêmes et leurs acheteurs souhaitaient trouver chez leurs bovins. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, les améliorations qu'ils espèrent se situent dans la continuité de ce qu'ils pratiquaient au siècle précédent. Ce qui leur apparaît essentiel, c'est de mieux nourrir les bêtes pour faire grandir « la race locale », plutôt que d'importer des animaux qui en modifieraient les caractéristiques.

## BIBLIOGRAPHIE

ANTOINE, Annie, *Fiefs et Villages du Bas-Maine au XVIII<sup>e</sup> siècle. Étude de la seigneurie et de la vie rurale*, préface de Jean-Marie Constant, Mayenne, Éditions Régionales de l'Ouest, 1994, 541 p. [thèse Histoire, Université du Maine, 1993].

BÉRENGER, Jean, et MEYER, Jean, *La Bretagne de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle d'après le mémoire de Béchameil de Nointel*, Institut Armoricaïn de Recherches Économiques et Humaines, Paris, Klincksieck, 1976, 219 p. (*Textes et documents*, 1).

BOIS, Paul, *Paysans de l'Ouest. Des structures économiques et sociales aux options politiques depuis l'époque révolutionnaire*, Paris-La Haye, Mouton, 1960, XX-716 p. [thèse Lettres, Paris, 1960].

BOSSIS, Philippe, (a) « Le milieu paysan aux confins de l'Anjou, du Poitou et de la Bretagne (1771-1789) », *Études rurales*, 47, juillet-septembre 1972, p. 122-147 ;

—, (b) « Une "entreprise intégrée" au XVIII<sup>e</sup> siècle, celle de Jacques Mercier de Lépinay, des Sables-d'Olonne », *Enquêtes et documents*, Université de Nantes, Centre de Recherches sur l'histoire de la France Atlantique, II, 1972, p. 63-71 ;

—, « La foire aux bestiaux en Vendée au XVIII<sup>e</sup> siècle. Une restructuration du monde rural », *Études rurales*, 78-80, avril-décembre 1980, p. 143-150.

BOURRIGAUD, René, *Le développement agricole au XIX<sup>e</sup> siècle en Loire-Atlantique*, Nantes, Centre d'histoire du travail de Nantes, 1994, 496 p. [thèse Droit, Nantes, 1993].

CHASSAGNE, Serge, « Essai d'analyse d'un marché : l'exemple des foires du Poitou au XVIII<sup>e</sup> siècle », in *Actes du 97<sup>e</sup> Congrès national des sociétés savantes (Nantes, 1972). Section d'histoire moderne et contemporaine*, 1977, t. 2, p. 137-151.

CROIX, Alain, *L'âge d'or de la Bretagne, 1532-1675*, Rennes, Éditions Ouest-France Université, 1993, 570 p.

DÉSERT, Gabriel, *Une société rurale au XIX<sup>e</sup> siècle : les paysans du Calvados, 1815-1895*, Lille, Atelier de reproduction des thèses, 1975, 3 vol., 1247-212 p. [thèse Lettres, Paris I, 1971].

DICKINSON, John A., « L'outillage agricole et le cheptel dans la plaine de Caen au XVIII<sup>e</sup> siècle », in *Recueil d'études offert à Gabriel Désert*, Caen, 1992, p. 123-134 (*Cahier des Annales de Normandie*, 24).

DUPUY, Antoine, « L'agriculture et les classes agricoles en Bretagne au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales de Bretagne*, VI, 1890, p. 3-28.

FAUGERAS, Marius, « Les trappistes de Melleray, pionniers de l'agriculture moderne dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle », *Enquêtes et documents*, Université de Nantes, Centre de recherches sur l'histoire de la France Atlantique, III, 1975, p. 173-210.

GALLET, Jean, *La seigneurie bretonne, 1450-1680. L'exemple du Vannetais*, préface de Roland Mousnier, Paris, Presses de la Sorbonne, 1983, 648 p. [thèse Lettres, Paris IV, 1979].

GARNIER, Bernard, « Structure et conjoncture de la rente foncière dans le Haut-Maine aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », in *Problèmes agraires et sociétés rurales. Normandie et Europe du Nord-Ouest (XIV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Caen, 1979, p. 103-126 (*Cahier des Annales de Normandie*, 11) ;

—, « La propriété immobilière rurale en Basse-Normandie au XVIII<sup>e</sup> siècle. Premières données », *Annales de Normandie*, 4, 1980, p. 315-316 ;

—, (a) « L'influence de la ville sur l'économie des campagnes, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles », in *Société rurale dans la France de l'Ouest et au Québec, XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles. Actes du Colloque franco-québécois (Paris-Montréal, 1979)*, 1981, p. 153-171 ;

—, (b) « Production et prélèvement à Beaumesnil vers 1780 », *Annales de Normandie*, 3, 1981, p. 239-261 ;

—, « Comptabilité agricole et système de production : l'embouche bas-normande au début du XIX<sup>e</sup> siècle », *Annales ESC*, XXXVII, 2, mars-avril 1982, p. 320-343 ;

—, « Problèmes de reproduction économique et sociale dans le bocage normand au XVIII<sup>e</sup> siècle », in *Évolution et éclatement du monde rural : structures, fonctionnement et évolution différentielle des sociétés rurales françaises et québécoises, XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles. Colloque franco-québécois d'histoire rurale comparée (Paris-Montréal)*, 1986, p. 121-140 ;

—, « Modèle "labroussien" et embouche augeronne au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle », in *Recueil d'études offert à Gabriel Désert*, Caen, 1992, p. 145-160 (*Cahier des Annales de Normandie*, 24) ;

—, et HUBSCHER, Ronald, « Recherches sur une présentation quantifiée des revenus agricoles », *Histoire, Économie et Société*, 3<sup>e</sup> trimestre 1984, p. 427-455.

GOUBERT, Pierre, « Dans le sillage d'Henri Sée. L'histoire économique et sociale des Pays de l'Ouest (Bretagne, Maine, Anjou) du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales de Bretagne*, CXXI, 1964, p. 315-328 ;

—, « Recherches d'histoire rurale dans la France de l'Ouest (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », *Bulletin de la Société d'histoire moderne*, 1965, n<sup>o</sup> 2, p. 2-8.

GRENIER, Jean-Yves, *Séries économiques françaises, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, EHESS, 1985, 658 p.

HUBSCHER, Ronald, « Modèles d'exploitation et comptabilité agricole : l'exemple du Pas-de-Calais au début du XIX<sup>e</sup> siècle », *Études rurales*, 84, octobre-décembre 1981, p. 31-48.

LE GOFF, Timothy, J. A., *Vannes et sa région. Ville et campagne dans la France du XVIII<sup>e</sup> siècle*, préface de Jean Meyer, trad. de l'anglais, Salmon, Loudéac, 1989, 399 p. ; éd. originale, Oxford, 1981 [thèse Ph.D., Londres, 1970].

LE MARIÉ, Gaston, *Le métayage dans l'arrondissement de Laval*, Laval, Barréoud, 1909, 191 p. [thèse Droit, Caen, 1909]

LEPROHON, Ronan, « La situation économique de la Bretagne aux XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècles », in *Actes des Conférences de l'Université d'été des Enclos et des Monts d'Arrée (1990)*, Landivisiau, 1991, p. 28-43.

LETACONNOUX, Jean, « L'agriculture dans le département d'Ille-et-Vilaine en 1816 », *Annales de Bretagne*, XXIV, 1908-1909, p. 599-618.

MAILLARD, Brigitte, *Les campagnes de Touraine au XVIII<sup>e</sup> siècle. Étude d'histoire économique et sociale*, Rennes, 1992, 5 vol. dactyl., 1397 p. [thèse Lettres, Rennes 2].

MERLE, Louis, *La métairie et l'évolution agraire de la Gâtine poitevine de la fin du Moyen Âge à la Révolution*, Paris, SEVPEN, 1958, 252 p. (*Les hommes et la terre*, II).

MEYER, Jean, « L'agriculture bretonne au XVIII<sup>e</sup> siècle », in *Actes du premier colloque franco-irlandais d'histoire économique et sociale (Dublin, 1977)*, Paris, EHESS, 1980, p. 21-35.

MOLINIER, Jean, « L'évolution de l'agriculture en Angleterre et en France au XVIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIX<sup>e</sup> siècle », *Revue d'économie politique*, LXXXVIII, mai-juin 1978, n° 3, p. 449-454.

MORICEAU, Jean-Marc, « Le changement agricole. Transformations culturelles et innovation (XII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle) », *Histoire et Sociétés Rurales*, 1, 1<sup>er</sup> semestre 1994, p. 37-66 ;

—, « Au rendez-vous de la "Révolution agricole" dans la France du XVIII<sup>e</sup> siècle. À propos des régions de grande culture », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, XLIX, 1, janvier-février 1994, p. 27-64.

MORINEAU, Michel, *Les faux-semblants d'un démarrage économique : agriculture et démographie en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, A. Colin, 1971, 387 p. (*Cahiers des Annales*, 30), [comptes de la métairie de la Chopinière (Bonchamp), 1747-1754, p. 233-274] ;

—, « L'Auvergne et l'Atlantique (note sur la commercialisation des produits de l'élevage du Massif central au XVIII<sup>e</sup> siècle) », in *L'élevage et la vie pastorale dans les montagnes de l'Europe au Moyen Âge et à l'époque moderne. Actes du colloque international de Clermont-Ferrand*, Clermont-Ferrand, Université Blaise Pascal, 1984, p. 233-274 (*Publications de l'Institut d'Études du Massif central*, XXVII).

MULLIEZ, Jacques, « Du blé, "mal nécessaire" : réflexion sur les progrès de l'agriculture de 1750 à 1850 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, XXVI, janvier-mars 1979, p. 3-47 ;

—, « Pratiques populaires et sciences bourgeoises : l'élevage des gros bestiaux en France de 1750 à 1850 », in *L'élevage et la vie pastorale dans les montagnes de l'Europe au Moyen Âge et à l'époque moderne. Actes du colloque international de Clermont-Ferrand*, Clermont-Ferrand, Université Blaise Pascal, 1984, p. 289-304 (*Publications de l'Institut d'Études du Massif central*, XXVII) ;

—, « Le cheval breton aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, connaissances scientifiques et savoir-faire paysan », in *Actes des Conférences de l'Université d'été des Enclos et des Monts d'Arrée (1990)*, Landivisiau, 1991, p. 82-97.

MURACCIOLE, Marie-Madeleine, « L'affaire Liger : racket sur le bétail en Bretagne », *L'Histoire*, n° 50, novembre 1982, p. 74-81.

MUSSET, René, *Le Bas-Maine. Étude géographique*, Paris, A. Colin, 1917, 496 p. (rééd. : Mayenne, 1978), [thèse Lettres, Paris, 1917].

ODE, Henry, *Le colonage partiaire en Anjou*, Angers, 1910, 560 + 150 p. [thèse Droit, Caen].

NASSIET, Michel, « L'histoire rurale dans les Annales de Bretagne », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, CI, 1, 1994, p. 29-54.

NEVEUX, Hugues, et GARNIER, Bernard, « Valeur de la terre, production agricole et marché urbain au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'exemple de la Normandie entre la baie de Seine et la baie des Veys », in *Problèmes agraires et société rurale. Normandie et Europe du Nord-Ouest (XIV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Caen, 1979, p. 43-99 (*Cahier des Annales de Normandie*, 11).

OGÈS, Louis, *L'agriculture dans le Finistère au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle*, Brest, Imprimerie du « Télégramme », 1949, 174 p.

PÉRET, Jacques, « Paysans de Gâtine poitevine au XVIII<sup>e</sup> siècle », in *La France d'Ancien Régime. Études réunies en l'honneur de Pierre Goubert*, Toulouse, Privat, 1984, p. 531-542.

PERROT, Jean-Claude, « La comptabilité des entreprises agricoles dans l'économie physiocratique », *Annales ESC*, XXXIII, 3, mai-juin 1978, p. 559-579.

PLESSIX, René, « Les campagnes du Bas-Maine d'après l'enquête de 1747 : les élections de Château-Gontier, Laval et Mayenne », *La Mayenne, Archéologie, Histoire*, 11, 1988, p. 95-120.

POITRINEAU, Abel, « Le lait et la production fromagère dans les montagnes d'Auvergne au XVIII<sup>e</sup> siècle », in *L'élevage et la vie pastorale dans les montagnes de l'Europe au Moyen Âge et à l'époque moderne. Actes du colloque international de Clermont-Ferrand*, Clermont-Ferrand, Université Blaise Pascal, 1984, p. 249-262 (*Publications de l'Institut d'Études du Massif central*, XXVII).

ROUDAUT, Fañch, « Les vaches bretonnes au XVIII<sup>e</sup> siècle », in *Charpiana. Mélanges offerts par ses amis à Jacques Charpy*, Rennes, Fédération des Sociétés savantes de Bretagne, 1991, p. 319-327 ;

—, « Notes sur l'économie de trois paroisses du sud-ouest de la Cornouaille à la fin de l'Ancien Régime : Plomeur, Pomerit, Penmarc'h », in *Le pays bigouden à la croisée des chemins. Actes du colloque de Pont-l'Abbé (19-21 novembre 1992)*, supplément au n° 17 de *Cap Caval*, Pont-l'Abbé, 1993, p. 93-102.

SÉE, Henri, *Les classes rurales en Bretagne du XVI<sup>e</sup> siècle à la Révolution*, Paris, V. Giard et E. Brière, 1906, XXI-544 p. (rééd. : Saint-Pierre de Salerne, Gérard Montfort, 1978, 543 p.) ;

—, « Landes, biens communaux et défrichements en Haute-Bretagne dans la 1<sup>re</sup> moitié du XIX<sup>e</sup> siècle », *Mémoires de la Société historique et archéologique de Bretagne*, VII, 1926, p. 179-205 ;

—, « L'enquête sur les clôtures en Bretagne (1768) », *Annales de Bretagne*, XXXVIII, 1928-1929, p. 752-767 ;

—, « Cheptels de métairies au début du XVI<sup>e</sup> siècle », *Annales de Bretagne*, XXXIX, 1930-1931, p. 523-524.

THÉRET, Marcel, « Évolution et révolution scientifiques et techniques en élevage et dans les productions depuis 1750 », in *Deux siècles de progrès pour l'agriculture et l'alimentation, 1788-1988. Symposium du bicentenaire, comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie d'agriculture de France*, LXXIV, 6, 1988, p. 47-56.